



CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE

33 rue Léon Blum
Orthez (64)

IMMALDI ET CIE

33 rue des Vanesses
93420 Villepinte

Dossier Cas par Cas

Réf. Semofi	Date	Phase	Type	Indice	Pièce
C26-22369	30/07/2026	HYDRO	NT	A	02

Indice	Date	Objet de l'édition/révision	Rédacteur	Superviseur	Approuvé par
A	07/08/2026	Première émission	M. R. EICHINGER	M. R. EICHINGER	M. G. CASADO

Nombre de pages 4 + 8 Annexes

GRILLE DE REVISION

PAGE	REVISION	A	B	C	D	PAGE	REVISION	A	B	C	D
1	X					33					
2	X					34					
3	X					35					
4	X					36					
5						37					
6						38					
7						39					
8						40					
9						41					
10						42					
11						43					
12						44					
13						45					
14						46					
15						47					
16						48					
17						49					
18						50					
19						51					
20						52					
21						53					
22						54					
23						55					
24						56					
25						57					
26						58					
27						59					
28						60					
29						61					
30						62					
31						63					
32						64					

SOMMAIRE

1. Introduction	4
------------------------------	----------

ANNEXES

Annexe 1 : CERFA n°14734*04

Annexe 2 : Informations relatives au Maître d'Ouvrage

Annexe 3 : Plan de situation

Annexe 4 : Photographie aérienne et clichés du site d'étude

Annexe 5 : Plans du projet

Annexe 6 : Localisation des zones Natura 2000

Annexe 7 : Extrait des zonages règlementaires

Annexe 8 : Note de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales

1. Introduction

Dans le cadre du projet de création d'un bâtiment à usage commercial situé au 33 rue Léon Blum à Orthez (64), un dossier d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre de la création de 82 places de stationnement ouvertes au public.

Le projet est donc concerné par la catégorie n°41 de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.		a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.
		b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.

Les éléments demandés dans le cadre du CERFA n°14734*04 sont exposés dans les annexes du présent document.

Remarque

Le projet est conçu de manière à répondre aux exigences environnementales et d'être compatible avec les différents documents réglementaires.

Dossier cas par cas

Annexes

Dossier cas par cas

Annexe 1 : CERFA n°14734*04



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment à usage commercial

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET CIE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 8 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GENESTE

Prénom(s)

Tristan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Parking public de plus de 50 unités : Catégorie n°41a	82 places de stationnement ouvertes au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un magasin alimentaire situé au 33 rue Léon Blum à Orthez (64). Le site est actuellement occupé par un magasin de bricolage avec sa zone de parking et quelques espaces verts. L'emprise de la zone d'étude est de 6924 m² et le projet prévoit la démolition des aménagements actuels pour permettre la construction d'un bâtiment, des places de stationnement drainantes, une voirie et l'aménagement d'espaces verts.

Des plantations et arbres seront mis en place pour que le projet s'intègre de manière harmonieuse dans l'environnement actuel. Des arbres de haute tige seront plantés en grand nombre notamment au droit des places de stationnement d'une part pour jouer le rôle de canopée végétale et d'autre part pour l'intégration paysagère du projet.

La gestion des eaux pluviales envisagée correspondra à une rétention + infiltration via des ouvrages à ciel ouvert (noue et bassin végétalisé), un ouvrage enterré (SAUL), avec un rejet régulé au réseau (perméabilité faible des sols).

Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée et permet de gérer la pluie d'occurrence 10 ans.

4.2 Objectifs du projet

Construction d'un magasin alimentaire et aménagement des espaces extérieurs (parking, espaces verts).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction d'un commerce alimentaire au droit d'une zone déjà aménagée et en activité. La réalisation du projet va permettre une désimperméabilisation des sols, notamment en augmentant les surfaces d'espaces verts et en ajoutant des surfaces perméables, passant ainsi d'un coefficient de ruissellement actuel de 0.85 à un coefficient futur de 0.69.

Aucun sous-sol n'est envisagé. Des ouvrages de stockage des eaux pluviales à ciel ouvert (bassin végétalisé), ainsi qu'un ouvrage enterré seront mis en place pour gérer la pluie de référence avec une infiltration partielle des eaux pluviales (perméabilité des sols faible). Un rejet régulé au réseau sera nécessaire pour respecter les temps de vidange de 48h.

Le projet de construction est actuellement en phase d'étude, et le chantier est envisagé pour 2027 (non défini exactement).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment, les zones de voiries et les espaces verts seront régulièrement entretenus.

Le magasin sera ouvert tous les jours de la semaine et donc sera ouvert au public 7 jours sur 7 (parking et commerce).

Des panneaux photovoltaïques seront mis en place sur la toiture du projet.
Une autoconsommation sera réalisée sur site, sans raccordement/revente au réseau ENEDIS.

La gestion des eaux pluviales envisagée correspondra à une rétention + infiltration partielle + rejet régulé au réseau collectif pour la pluie d'occurrence 10 ans (perméabilité des sols faible). Des noues et bassins à ciel ouvert végétalisés seront mis en place, ainsi qu'une structure enterrée de type SAUL.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette	6934 m ²
Nombre de places de stationnement	82
Espaces verts + surface perméable	2518 m ²
Bâti + surface imperméable	4406 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 33 Voie : Rue Léon Blum

Lieu-dit :

Localité : Orthez

Code postal : 6 4 3 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 4 4 , 5 7 " 4 Lat. : 4 3 ° 2 8 , 4 8 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Lacq-Orthez / règlement d'assainissement de la mairie d'Orthez

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type II : "720012970 - Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques" à 400 m au sud-ouest
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ville d'Orthez est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Le projet est situé en dehors des zones cartographiées liées au trafic routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Selon les données issues de sig.reseau-zones-humides.org, le projet serait localisé en dehors des zones potentiellement humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI approuvé le 09/01/2004. Le projet n'est pas situé en zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral du 09/01/2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La zone d'étude est une zone aménagée et en activité (magasin de bricolage et son parking)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	"FR7200781 Gave de Pau" à 400 m à l'est et au sud. "FR7200784 Château d'Orthez et bords du Gave" à 1,3 km au sud-ouest
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La gestion des eaux pluviales du projet favorisera une recharge partielle de la nappe superficielle, de manière locale et ponctuelle, via les ouvrages d'infiltration.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Dans le cadre du Permis de Construire, des demandes seront faites pour que le projet de magasin dispose d'un raccordement à l'eau potable et au réseau d'assainissement. Le magasin actuel est en exploitation et dispose d'un raccordement à l'eau potable et au réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est en grande partie imperméabilisé à ce jour et en activité. Aucun arbre n'est présent sur la parcelle, hormis un palmier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est à 400m d'une zone Natura 2000, cependant, il est également situé à proximité immédiate d'axes de circulation et dans une zone d'activité commerciale. Ainsi, le projet n'aggraver pas les perturbations par rapport à l'état existant de la zone.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone d'étude est en grande partie imperméabilisée avec quelques espaces verts. Le projet prévoit une désimperméabilisation et une augmentation des surfaces de pleine terre.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone à risque technologique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Projet situé en dehors du PPR Inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Présence de places de stationnement (circulation véhicules légers). Circulation de poids lourds pour l'approvisionnement du magasin.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Véhicules au niveau de la zone de parking (vitesse de circulation limitée). Machines de chantier en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Des axes de circulations sont situés au nord, au sud et à l'ouest du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux (véhicules de chantier)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Présence de lampadaires sur la zone de parking. Luminaires à l'intérieur du bâtiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques seront principalement liés au trafic des véhicules fréquentant le parking.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet des eaux usées (EU) Rejet des eaux pluviales (EP)
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	EU vers le réseau d'assainissement collectif EP vers des ouvrages d'infiltration puis vers le réseau collectif

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Produits d'emballage des marchandises vendues
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site correspond à un magasin de bricolage toujours en activité. Le projet prévoit la construction d'un magasin alimentaire et la capacité du parking sera augmentée par rapport à aujourd'hui. Ainsi, la fréquentation du site sera plus importante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce jour, le site est en activité (magasin de bricolage) et en grande partie imperméabilisé. Le projet prévoit la destruction de l'existant et la construction d'un bâtiment, voiries et places de parking drainantes, ainsi que l'aménagement des espaces verts.

Les espaces verts seront aménagés et des arbres seront plantés de manière à favoriser l'intégration paysagère du projet et la biodiversité.

La gestion des eaux pluviales du projet est prévue par la mise en place d'ouvrages de rétention/infiltration avec un rejet régulé au réseau collectif (perméabilité faible des sols).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aujourd'hui, le site est en grande partie imperméabilisé. La réalisation du projet va permettre une désimperméabilisation des sols en augmentant les surfaces d'espaces verts de pleine terre et en ajoutant des stationnement perméables.

Des ouvrages de stockage des eaux pluviales à ciel ouvert (bassin et noue végétalisés) et enterrés (SAUL) seront mis en place pour gérer la pluie décennale avec une infiltration partielle des eaux pluviales (perméabilité des sols faible) avec un rejet régulé au réseau collectif.

Une autoconsommation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques situés en toiture sera réalisée au droit du projet, permettant ainsi de réduire les consommations sur le réseau ENEDIS.

Les espaces verts seront aménagés et des arbres seront plantés de manière à favoriser l'intégration paysagère du projet et la biodiversité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aujourd'hui, le site est en grande partie imperméabilisé. La réalisation du projet va permettre une désimperméabilisation des sols en augmentant les surfaces d'espaces verts de pleine terre et en ajoutant des stationnement perméables.
Les eaux pluviales seront gérées via des ouvrages à ciel ouvert végétalisés et enterrés pour une pluie de période de retour de 10 ans.
Les espaces verts seront aménagés pour intégrer le projet dans le paysage et favoriser la biodiversité.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom _____

Prénom

Qualité du signataire

Fait le

Tristan
GENES
TE

Signature
numérique de
Tristan GENESTE
Date :
2026.08.31
16:46:27 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

Dossier cas par cas

Annexe 2 : Informations relatives au Maître d'Ouvrage



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

33

Extensio
n

Nom de la voie

rue des Vanesses

Code postal

9 3 4 2 0

Localité

Villepinte

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

tristan.geneste@aldi.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

EICHINGER

Prénom

REMY

Qualité

Ingenieur Etudes

Tél

33787284728

Fax

Courriel

remy.eichinger@semofi.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

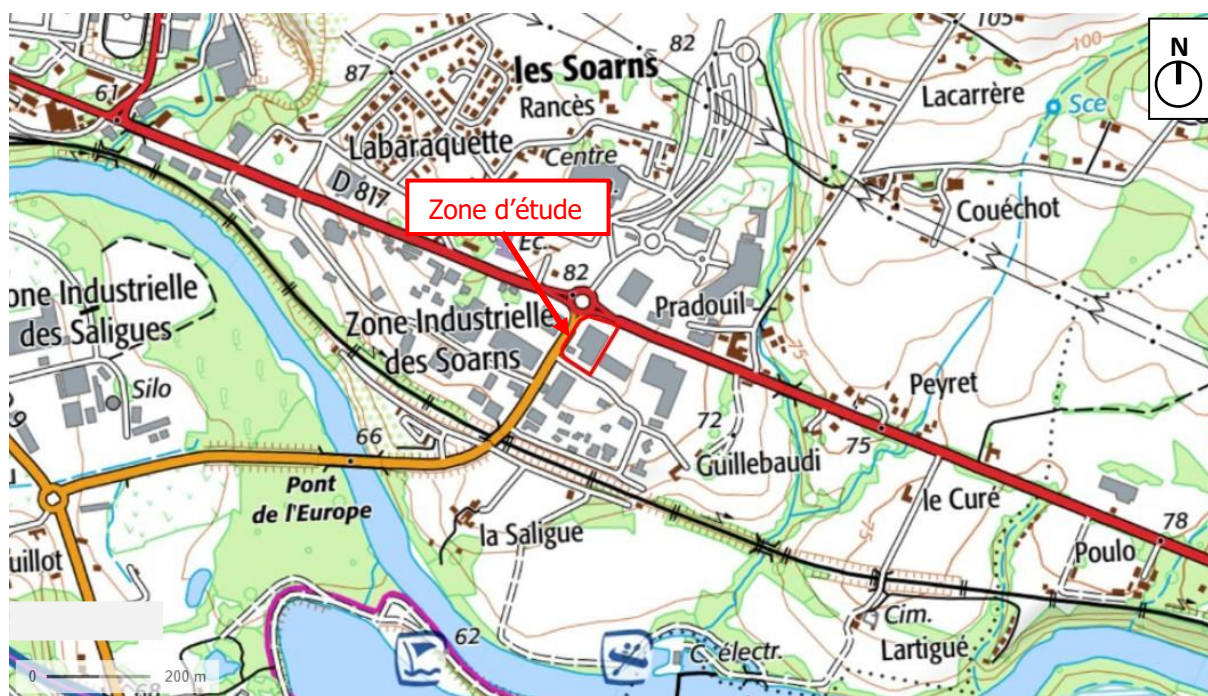
--

--

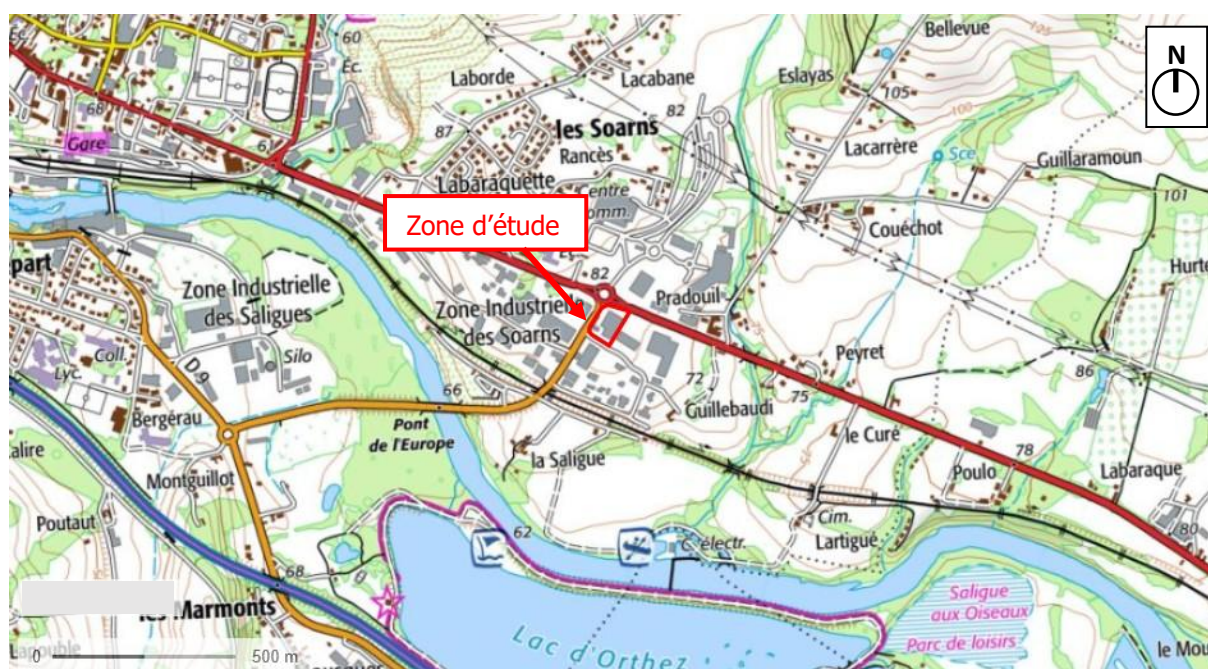
--

Dossier cas par cas

Annexe 3 : Plan de situation



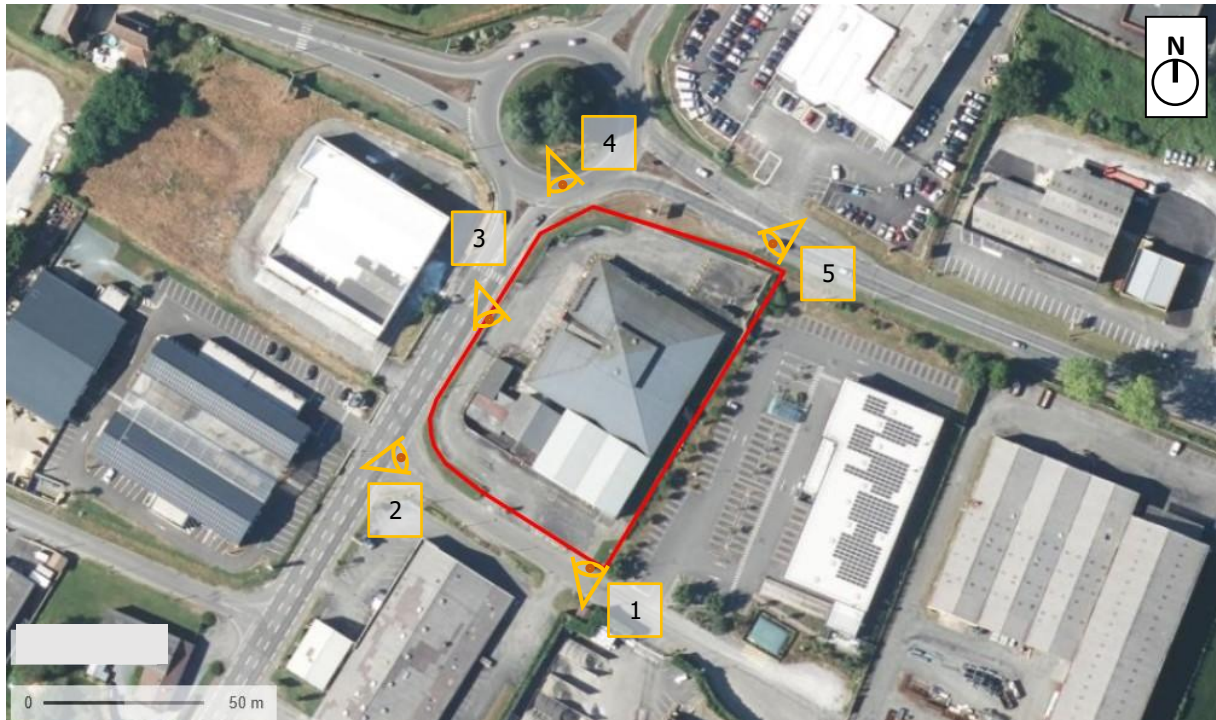
Localisation du site d'étude sur extrait de carte IGN (source : Géoportail)



Localisation du site d'étude sur extrait de carte IGN (source : Géoportail)

Dossier cas par cas

Annexe 4 : Photographie aérienne et clichés du site d'étude



2



3

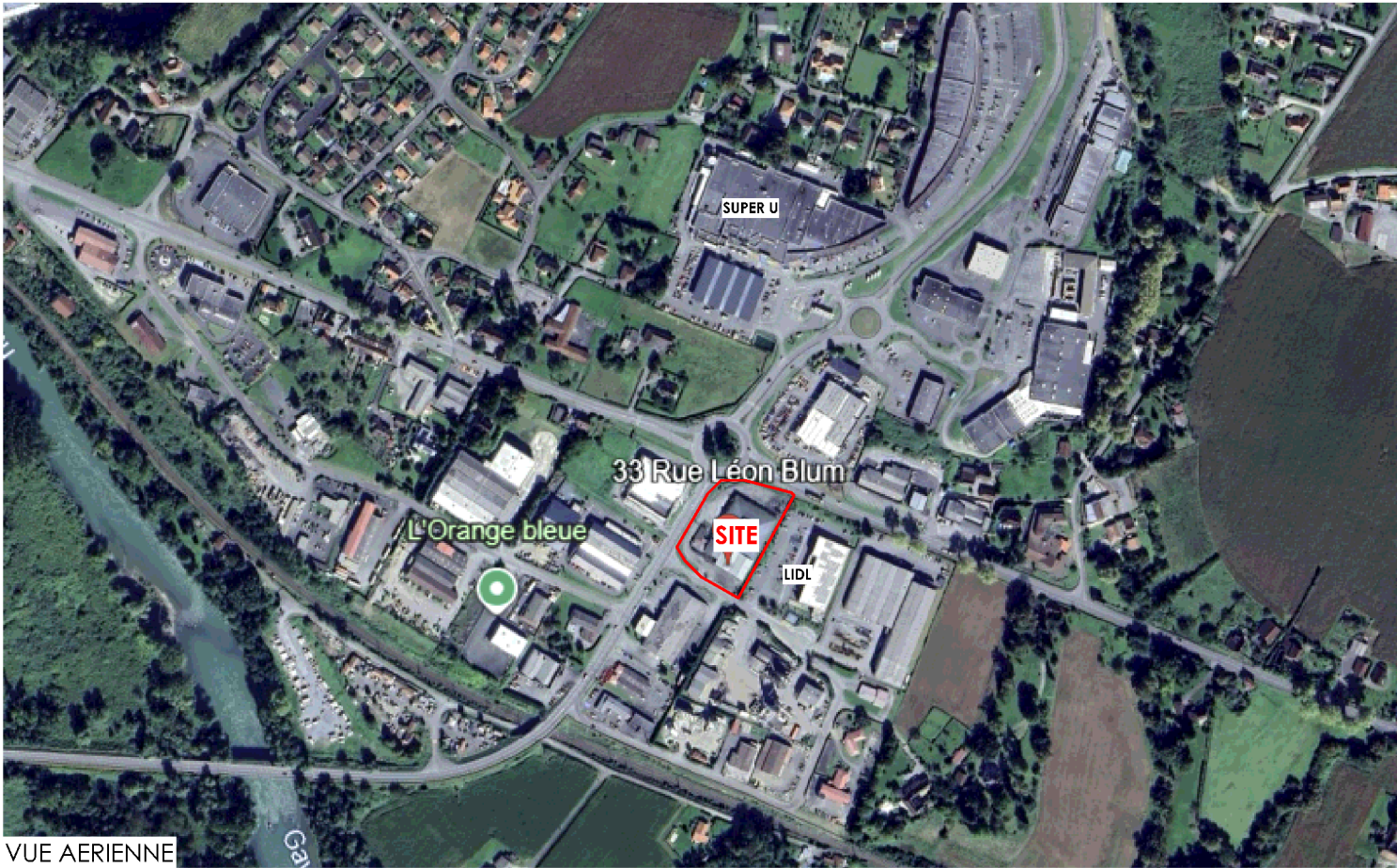




Dossier cas par cas

Annexe 5 : Plans du projet

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



VUE AERIENNE

ADRESSE: 33 Rue Léon Blum, 64300 ORTHEZ
PARCELLE: BH 017 d'une surface foncière de 6924 m²



13/07/2026



CADASTRE ECH: 1/2500 °

Surfaces Projet :

Parcelle concernée par le projet:
BH 017 de 6 924 m².

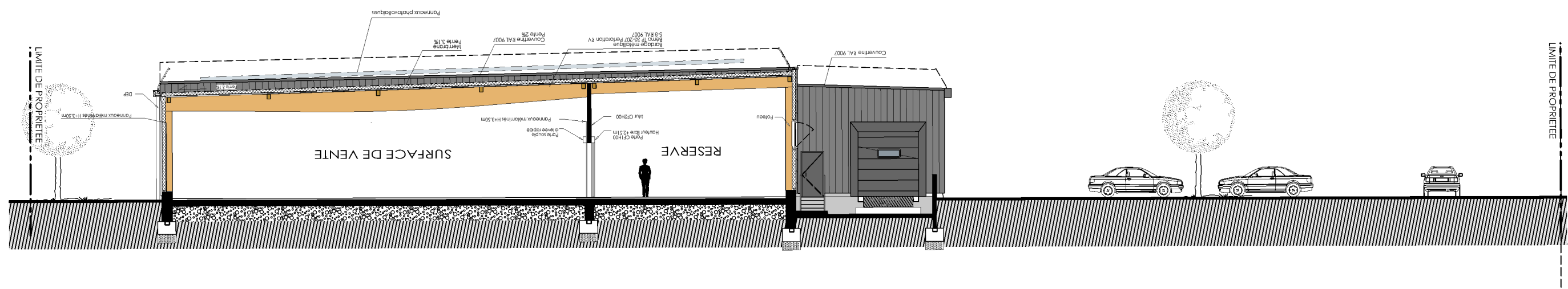
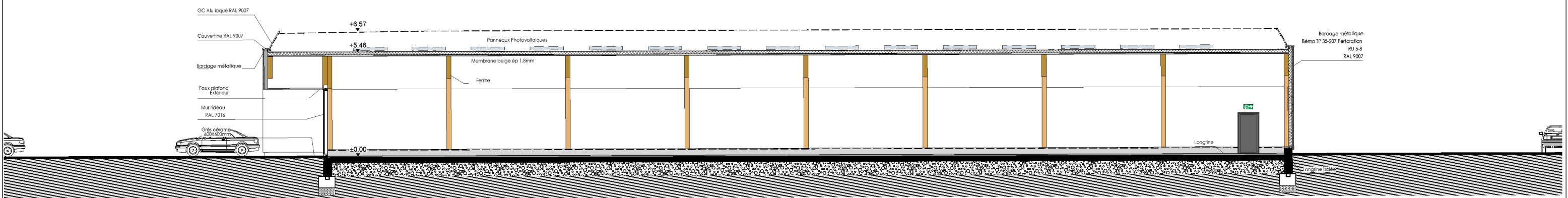
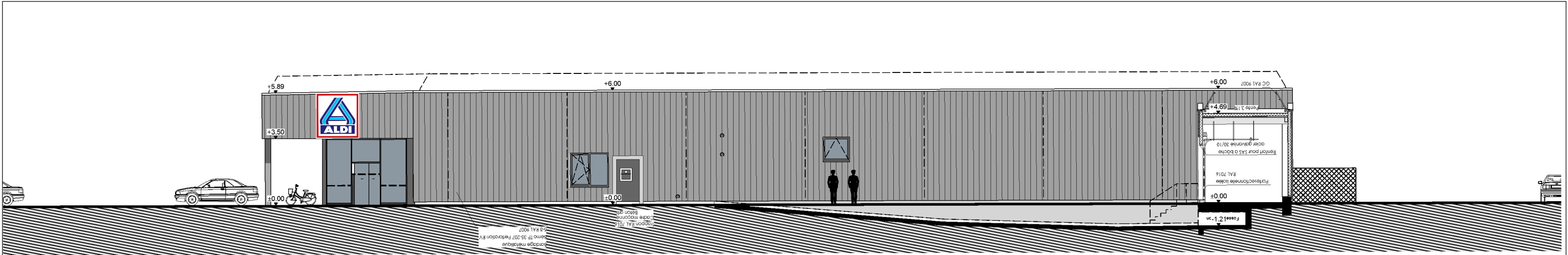
Emprise Bâti créée: 1 653 m² soit 24%
Espace Pleine Terre créée: 1 530 m², soit 22% de l'unité foncière.
Espace Libre: 3521 m², soit 21 % de l'unité foncière, répartie:

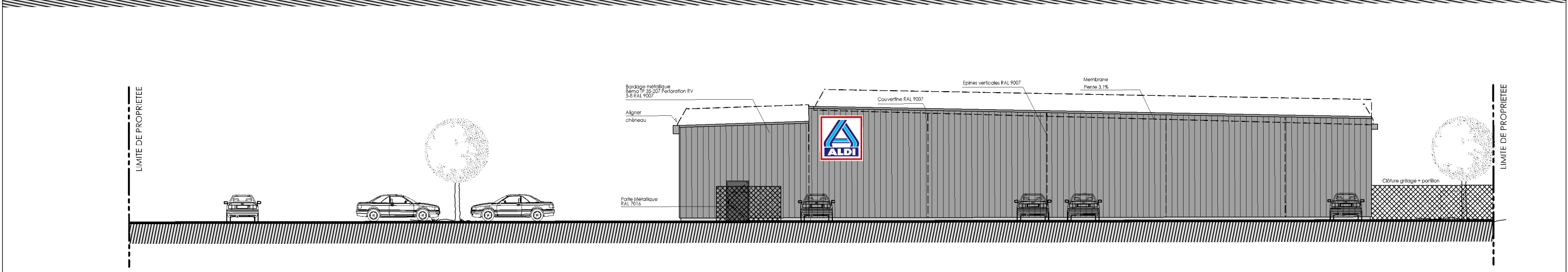
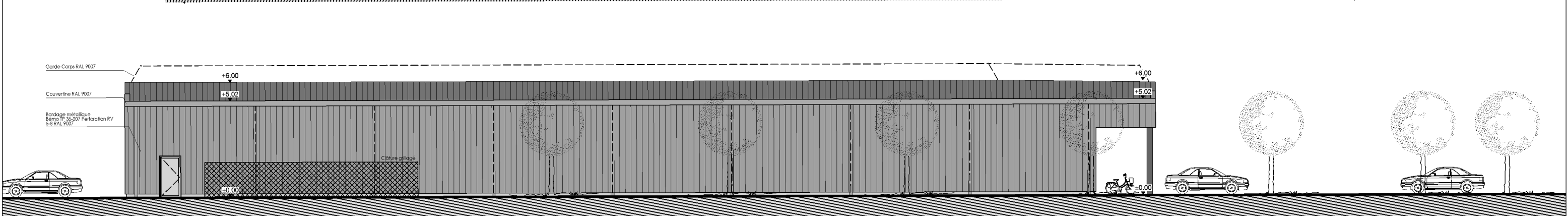
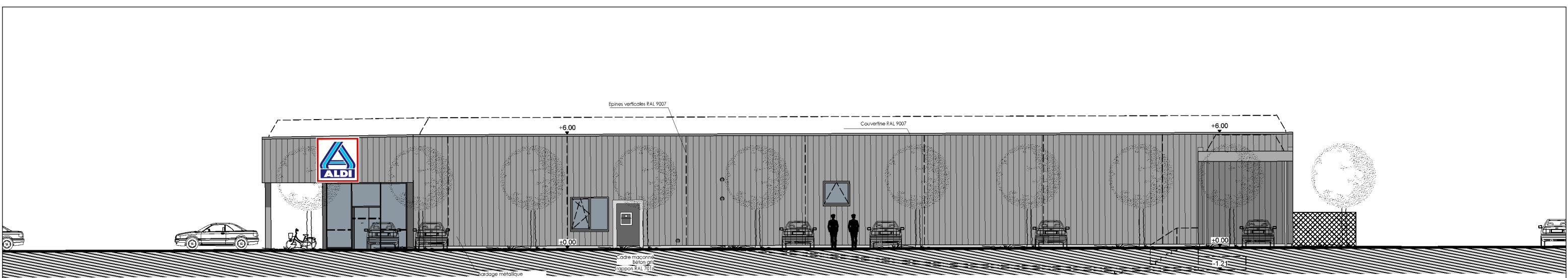
Voirie Enrobée: 2297 m²
Stationnements en pavés drainant: 988 m²
Cheminements extérieurs: 138 m²

Stationnements 82 places dont 3 places PMR
et 4 places électriques

SURFACE DE PLANCHER: 1408 répartis suivant:
SDP VENTE: 984 m²
SDP Locaux Sociaux: 60 m²
SDP Réserves: 330 m²
SDP Local Pain: 19 m²
SDP Locaux Techniques: 15 m²



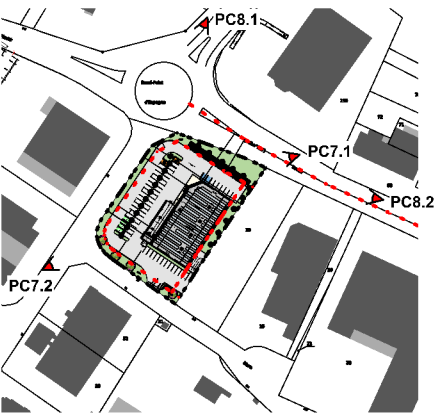




 Architecte : BEL ARCHITECTES 21 Avenue du 14 Avril 1814 - 64100 BAYONNE + 33 (0) 5.59.59.71.62 agence@bel-architectes.fr www.bel-architectes.fr	Maîtrise d'Ouvrage : IMMALDI ET CIE Représenté par : ALDI 33 Rue des Vanesses, Bat Exelmans, 93420 VILLEPINTE 06.31.25.16.99 tristan.geneste@aldi.fr	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE COMMERCE ALDI 33 RUE LEON BLUM 64300 ORTHEZ	25-035 PC5	FACADES PROJET			PC5
			Dessiné par : AE	DPC	13/07/2026	1/200	



	Architecte : BEL ARCHITECTES 21 Avenue du 14 Avril 1814 - 64100 BAYONNE + 33 (0) 5.59.59.71.62 agence@bel-architectes.fr www.bel-architectes.fr	Maîtrise d'Ouvrage : IMMALDI ET CIE Représenté par : ALDI 33 Rue des Vanesses, Bat Exelmans, 93420 VILLEPINTE 06.31.25.16.99 tristan.geneste@aldi.fr	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE COMMERCE ALDI 33 RUE LEON BLUM 64300 ORTHEZ	25-035 PC6	INSERTION PROJET			PC6
				Dessiné par : AE	DPC	13/07/2026	SE	



PLAN DE REPERAGE DES VUES



PC7.1



PC7.2



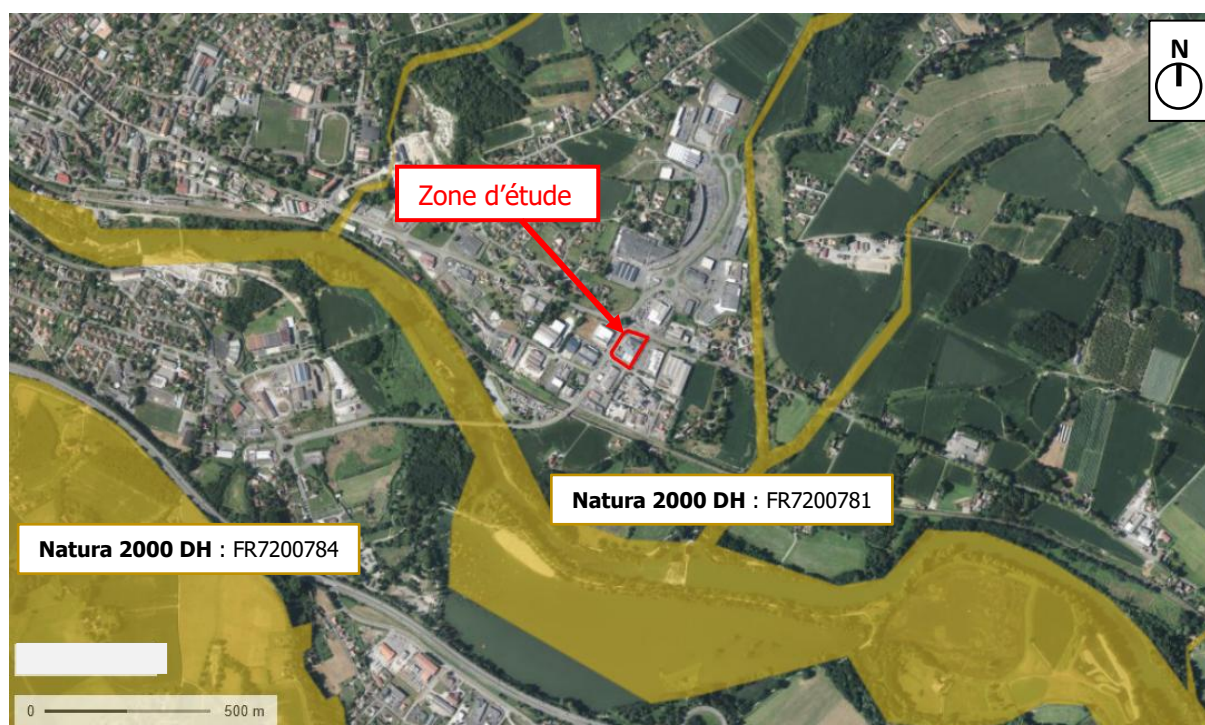
PC8.1



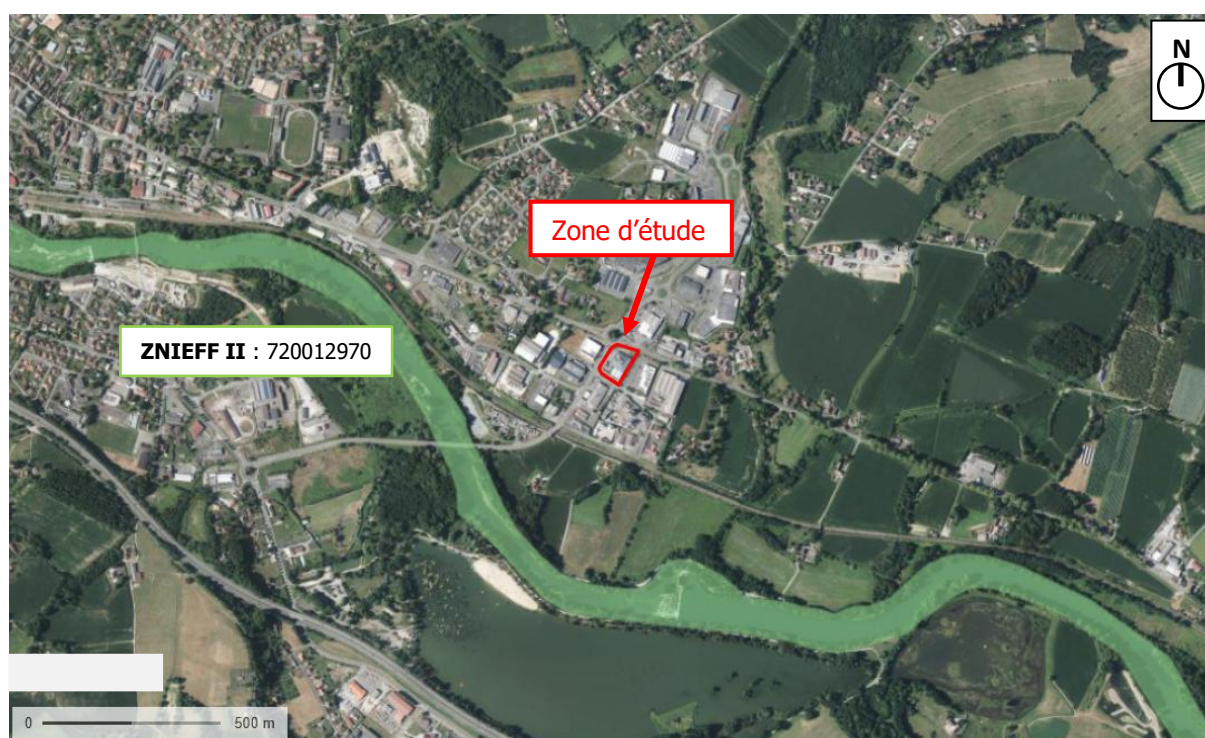
PC8.2

Dossier cas par cas

Annexe 6 : Localisation des zones Natura 2000



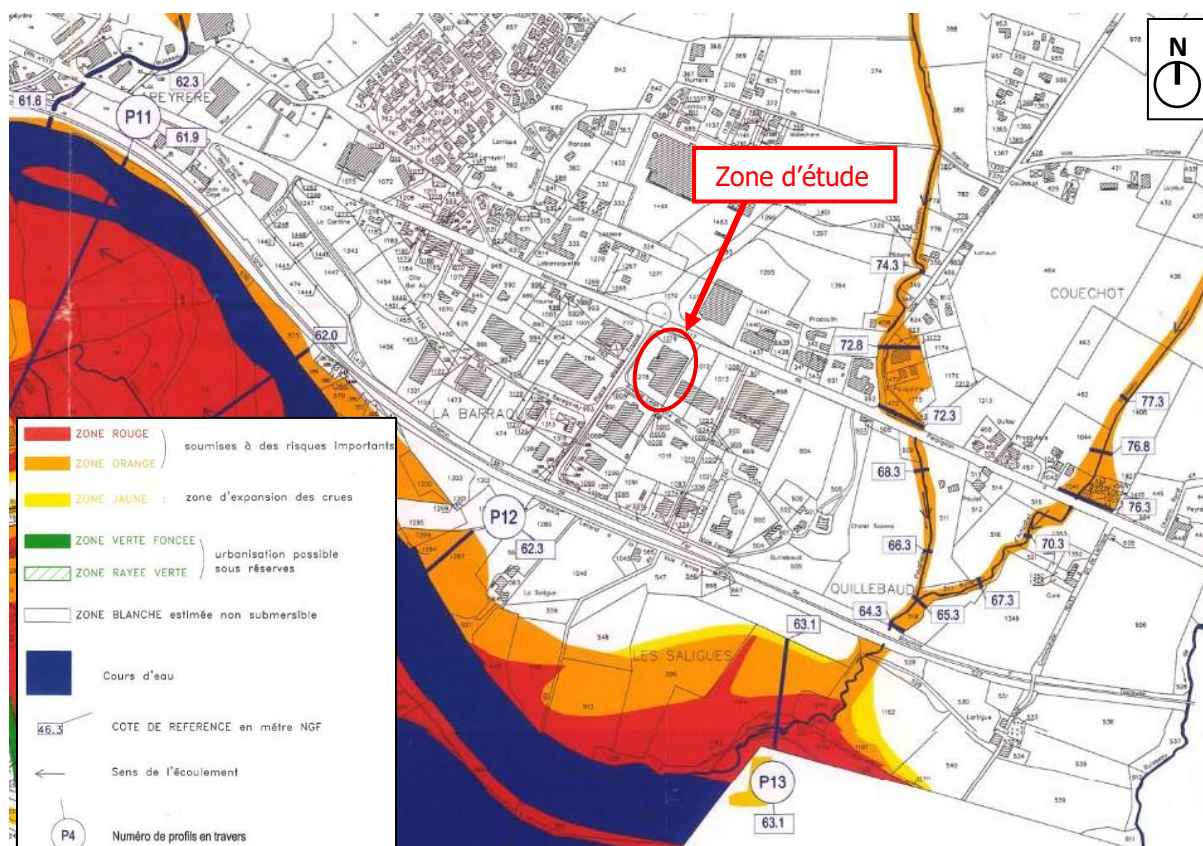
Localisation des zones Natura 2000



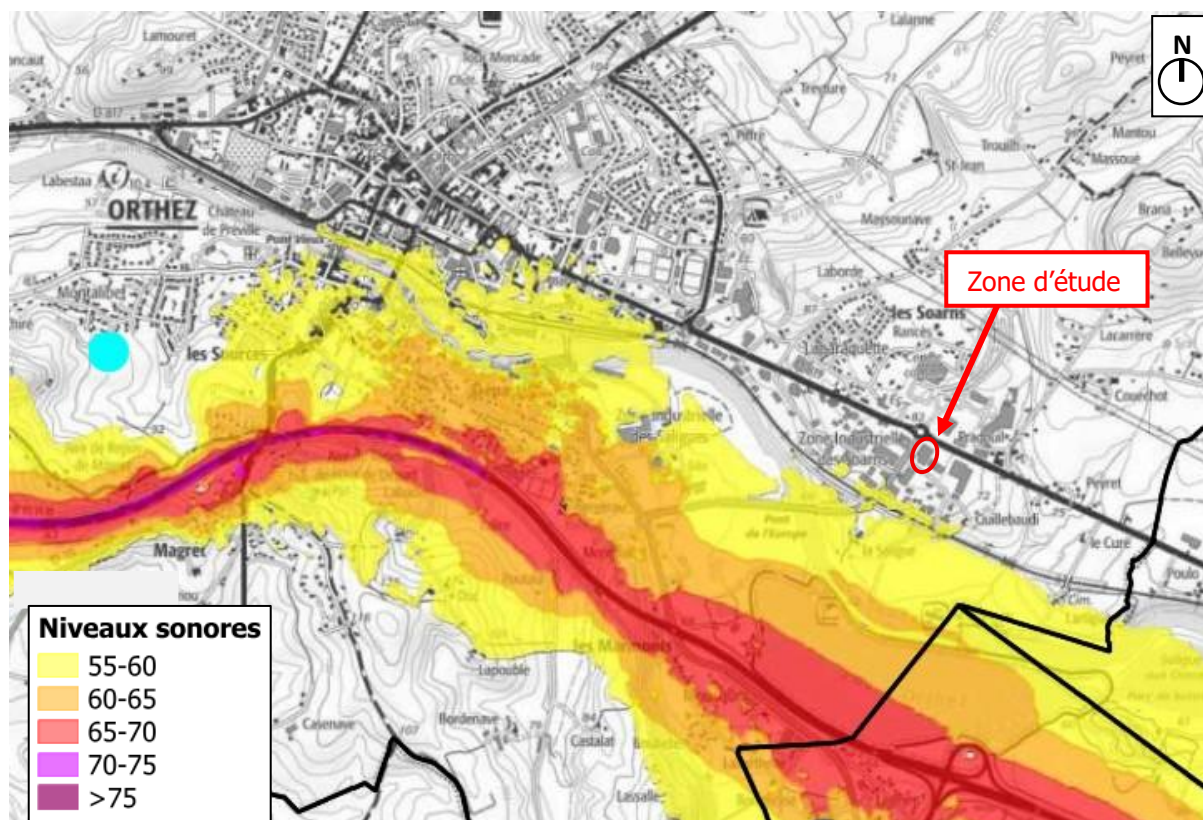
Localisation des ZNIEFF I et II

Dossier cas par cas

Annexe 7 : Extrait des zonages règlementaires



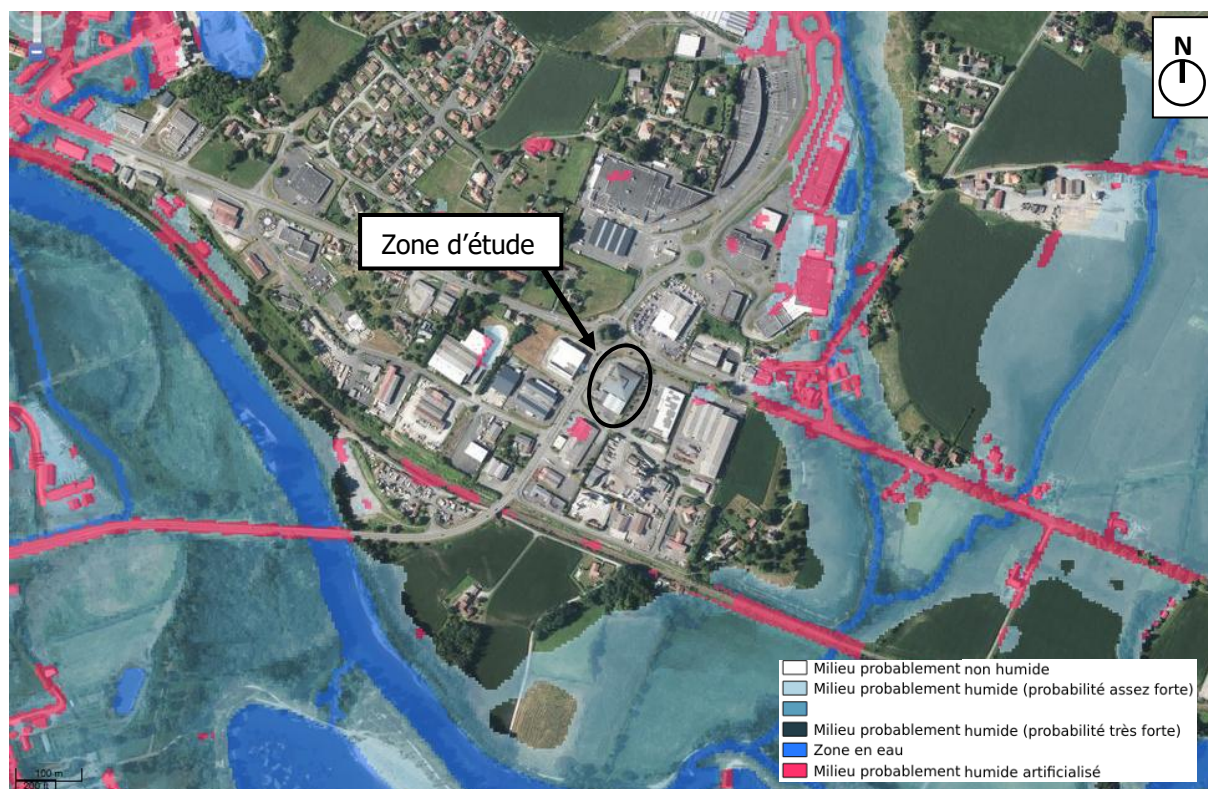
Extrait du PPR Inondation



Extrait du Plan d'exposition au bruit



Extrait de l'atlas des patrimoines



Extrait des zones humides potentielles



Extrait du PLU

Dossier cas par cas

Annexe 8 : Note de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales



CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE

33 rue Léon Blum
Orthez (64)

IMMALDI ET CIE

33 rue des Vanesses
93420 Villepinte

**Prédimensionnement d'ouvrages de
gestion des eaux pluviales**

Réf. Semofi	Date	Phase	Type	Indice	Pièce
C26-22369	30/07/2026	HYDRO	EP	A	01

Un point à améliorer ? Contactez-nous !

qualite@semofi-groupe.fr



Indice	Date	Objet de l'édition/révision	Rédacteur	Superviseur	Approuvé par
A	30/07/2026	Première émission	M. R. EICHINGER	M. T. FORT	M. G. CASADO

Nombre de pages 24 + 3 Annexes

GRILLE DE REVISION

PAGE	REVISION	A	B	C	D	PAGE	REVISION	A	B	C	D
1	X					33					
2	X					34					
3	X					35					
4	X					36					
5	X					37					
6	X					38					
7	X					39					
8	X					40					
9	X					41					
10	X					42					
11	X					43					
12	X					44					
13	X					45					
14	X					46					
15	X					47					
16	X					48					
17	X					49					
18	X					50					
19	X					51					
20	X					52					
21	X					53					
22	X					54					
23	X					55					
24	X					56					
25						57					
26						58					
27						59					
28						60					
29						61					
30						62					
31						63					
32						64					

SOMMAIRE

1. Introduction	5
1.1. Généralités	5
1.2. Mission.....	5
1.3. Documents fournis et/ou consultés.....	6
2. Présentation du site	7
3. Contexte géologique et hydrogéologique succinct.....	9
3.1. Données géologiques bibliographiques.....	9
3.2. Contexte hydrologique général.....	10
3.3. Contexte hydrogéologique local.....	12
4. Investigations in situ.....	13
4.1. Sondages réalisés	13
4.2. Niveau piézométrique.....	13
5. Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales	14
5.1. Généralité	14
5.2. Surfaces à prendre en compte.....	15
5.3. Comparatif état existant et futur.....	16
5.4. Etude des ouvrages d'infiltration.....	17
5.5. Ouvrages de stockage proposés	17
5.6. Débit de fuite autorisé.....	17
5.7. Volume de stockage	17
6. Dimensionnement des solutions de stockage.....	19
6.1. Bassin versant 1.....	19
6.1. Bassin versant 2.....	20
6.2. Préconisations constructives.....	22
6.3. Traitement des eaux de surface	23
6.4. Principe d'écoulement des eaux.....	23
7. Conclusion	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet sur extrait de plan IGN (source : Géoportail)	7
Figure 2 : Plan de masse du projet (13/07/2026)	8
Figure 3 : Coupe du projet (13/07/2026)	8
Figure 4 : Extrait de la carte géologique d'Orthez au 1/50 000 (BRGM)	9
Figure 5 : Carte du réseau hydrographique de la zone d'étude	10
Figure 6 : Localisation du site d'étude sur un extrait de la carte de pré localisation des zones humides	11
Figure 7 : Localisation des 2 sous-bassin-versants proposés.....	16
Figure 8 : Plan de principe des ouvrages de gestion des eaux pluviales.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etudes SEMOFI.....	5
Tableau 2 : Documents fournis dans le cadre de l'étude	6
Tableau 3 : Documents consultés par nos soins	6
Tableau 4 : Résultats des tests de perméabilités	13
Tableau 5 : Aptitude des sols à l'infiltration (EPNAC)	13
Tableau 6 : Synthèse des surfaces globales du projet.....	15
Tableau 7 : Synthèse des surfaces du projet par sous bassin-versant.....	15
Tableau 8 : Synthèse des surfaces globales du l'état existant.....	16
Tableau 9 : Calcul du volume de stockage : méthode des pluies.....	18
Tableau 10 : Dimensionnement du bassin BV1.....	19
Tableau 11 : Calcul du temps de vidange.....	19
Tableau 12 : Dimensionnement des noues BV2.....	20
Tableau 13 : Dimensionnement de la SAUL BV2.....	20
Tableau 14 : Calcul du temps de vidange.....	21

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de situation et vue aérienne actuelle
Annexe 2 : Plan d'implantation et procès verbaux des essais de perméabilité
Annexe 3 : Feuilles de calcul pour le dimensionnement des EP

1. Introduction

1.1. Généralités

A la demande et pour le compte de IMMALDI ET CIE, sis au 33 rue des Vanesses, 93420 Villepinte, SEMOFI effectue une mission de prédimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'une surface commerciale située au 33 rue Léon Blum à Orthez (64300).

A noter que suite à notre proposition technique et financière n°P26-44372 en date du 03/06/2026, IMMALDI ET CIE a missionné SEMOFI pour la réalisation :

Mission	Référence	Indice	Date
Hydrogéologie			
Prédimensionnement d'ouvrage de gestion des eaux pluviales	C26-22369 - Pièce n°1	A	Objet du présent document
Dossier d'examen au cas par cas	C26-22369 - Pièce n°2	-	A venir

Tableau 1 : Etudes SEMOFI

1.2. Mission

Il s'agit d'une mission de prédimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales comprenant l'analyse des tests de perméabilité par infiltration réalisés au droit du projet situé au 33 rue Léon Blum à Orthez (64).

Ce document comprendra :

- la présentation des tests de perméabilité ;
- le prédimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.

1.3. Documents fournis et/ou consultés

PLANS FOURNIS				
Auteur	Référence	Date	Echelle	Information
BEL Architectes	Demande de Permis de construire	13/07/2026	1/500 1/200	Plan de masse du projet

Tableau 2 : Documents fournis dans le cadre de l'étude

CARTES				
Auteur	Référence	Date	Echelle	Information
BRGM	Carte géologique de la France, feuille d'Orthez (1003)	1989	1/50 000	Informations relatives au contexte géologique et hydrogéologique du secteur.
PORTAILS / SITES INTERNET				
Organisme	Adresse web	Informations		
MTES	www.georisques.gouv.fr	Prévention des risques majeurs, risque d'inondation par remontée de nappe		
IGN / BRGM	www.geoportail.fr	Carte topographique et vue aérienne actuelle. Cartes et photographies aériennes anciennes.		
BRGM	http://infoterre.brgm.fr/	Portail d'accès aux données géoscientifiques du BRGM : cartes géologiques, dossiers de la Banque de données du Sous-Sol, cartes des risques naturels et industriels, données sur les eaux souterraines...		
BRGM	http://siges.fr	Système d'information pour la gestion des eaux souterraines,		
ADES	www.ades.eaufrance.fr	Banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines		
ONEMA-BRGM	http://bnpe.eaufrance.fr/	Données sur les prélèvements en eau		

Tableau 3 : Documents consultés par nos soins

2. Présentation du site

Le projet prévoit la création d'une surface commerciale, sans niveau d'infrastructure, hormis la présence d'une rampe de déchargement à -1.3 m/TN, au 33 rue Léon Blum sur la commune d'Orthez (64).

Il prévoit plus précisément :

- La démolition du bâtiment existant (magasin de bricolage) ;
- La création d'un nouveau bâtiment ;
- La création de 82 places de stationnement ;
- La mise en place d'arbres sur le parking.

Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture du bâtiment.

Le site d'étude occupe la parcelle cadastrale n°17 de la section BH. Il possède une superficie totale de 6 924 m² environ.

Le site présente une topographie relativement plane, avec une altimétrie moyenne de 81.5 m NGF environ et un point bas vers 80.5 m NGF au sud.

La zone d'étude est localisée ci-dessous :

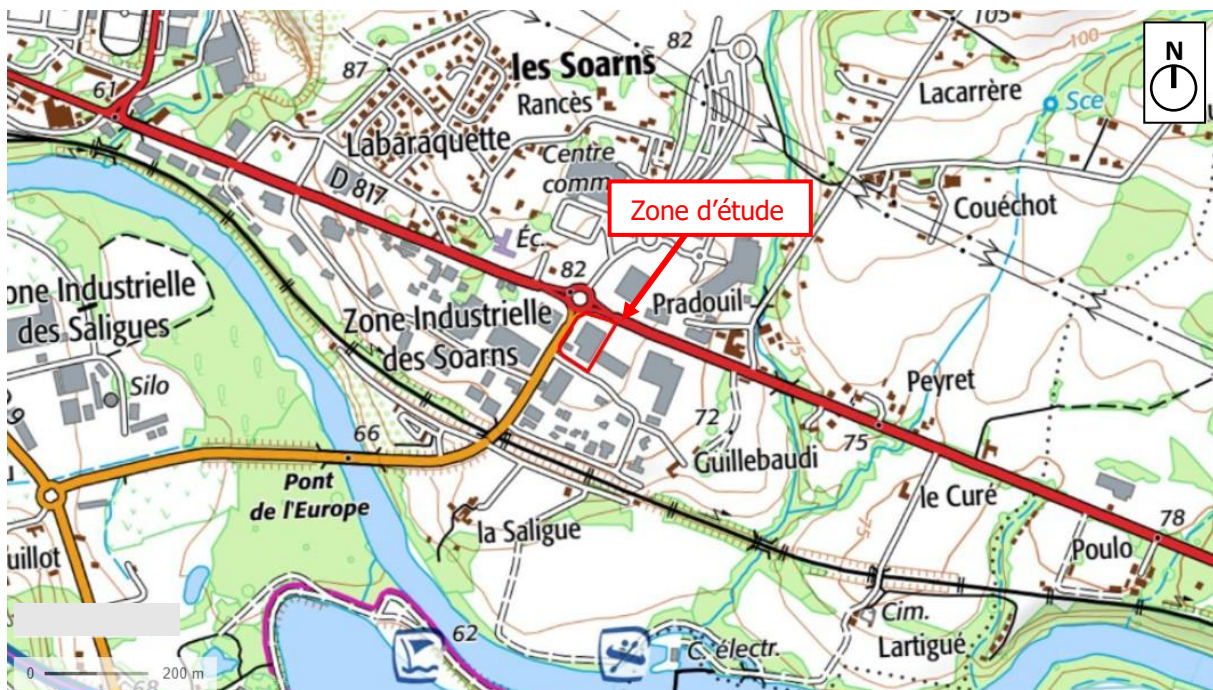


Figure 1 : Localisation du projet sur extrait de plan IGN (source : Géoportail)



Figure 2 : Plan de masse du projet (13/07/2026)

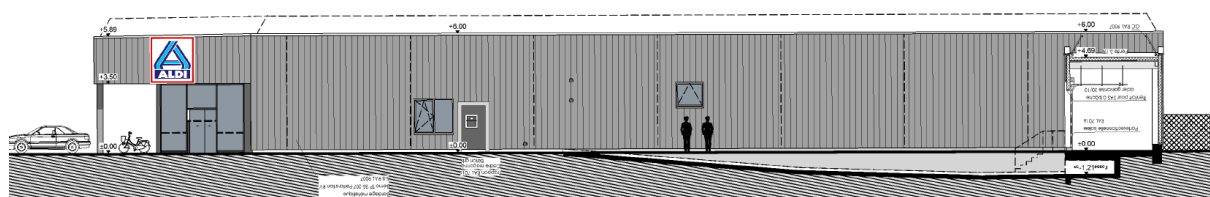


Figure 3 : Coupe du projet (13/07/2026)

A ce jour, le site est en grande partie imperméabilisé et la gestion des EP semble se faire en rejet direct vers le réseau collectif.

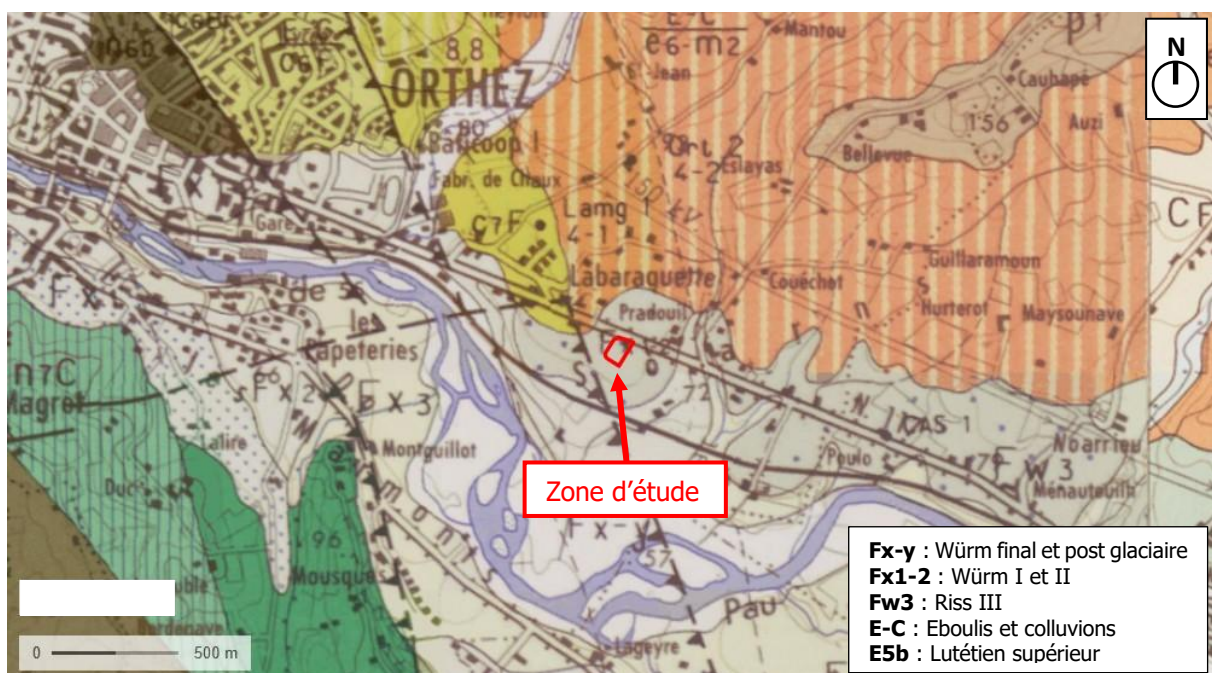
3. Contexte géologique et hydrogéologique succinct

3.1. Données géologiques bibliographiques

Selon la carte géologique d'Orthez au 1/50000, les terrains intéressés par le projet sont représentés par les formations géologiques suivantes :

- Remblais (X) ;
- Alluvions rissiennes (Riss III) : Galets et graviers dans une gangue sableuse brune (Fw3) ;
- Lutétien supérieur : Marnes et calcaires (e5b).

Compte tenu du dénivelé entre le site du projet et le cours du gave de Pau, les alluvions rencontrées correspondent à une terrasse alluviale déconnectée aujourd'hui du cours d'eau.



3.2. Contexte hydrologique général

Le Gave de Pau est localisé à environ 450 m au sud-ouest du projet et s'écoulerait vers 55.3 m NGF (source : Géoportail), soit plus de 25 m en-dessous de la cote du TN du projet.

Un affluent du gave est présent à environ 310 m à l'est et d'écoulerait vers 70 m NGF.

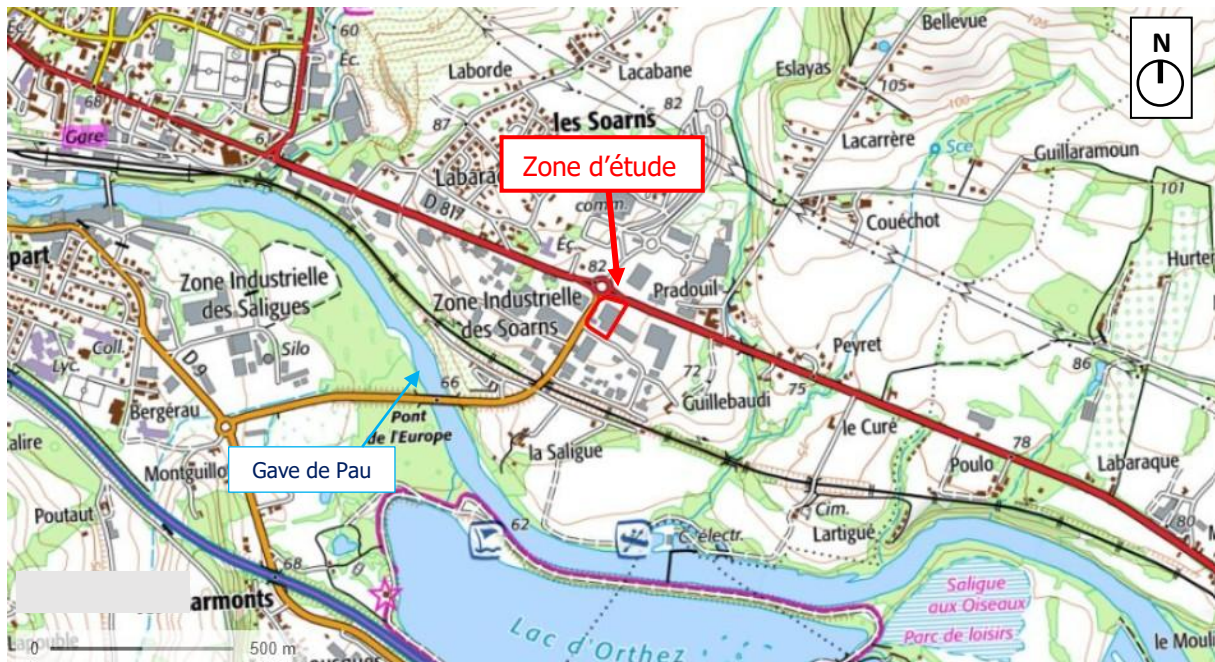


Figure 5 : Carte du réseau hydrographique de la zone d'étude

PPRI

La commune d'Orthez est concernée par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 09/01/2004. La zone d'étude est cartographiée en dehors des zones inondables.

Zone humide

Selon la cartographie disponible sur le site <https://sig.reseau-zones-humides.org>, le projet se situerait en dehors des zones probablement humides essentiellement corrélées aux abords des cours d'eau.

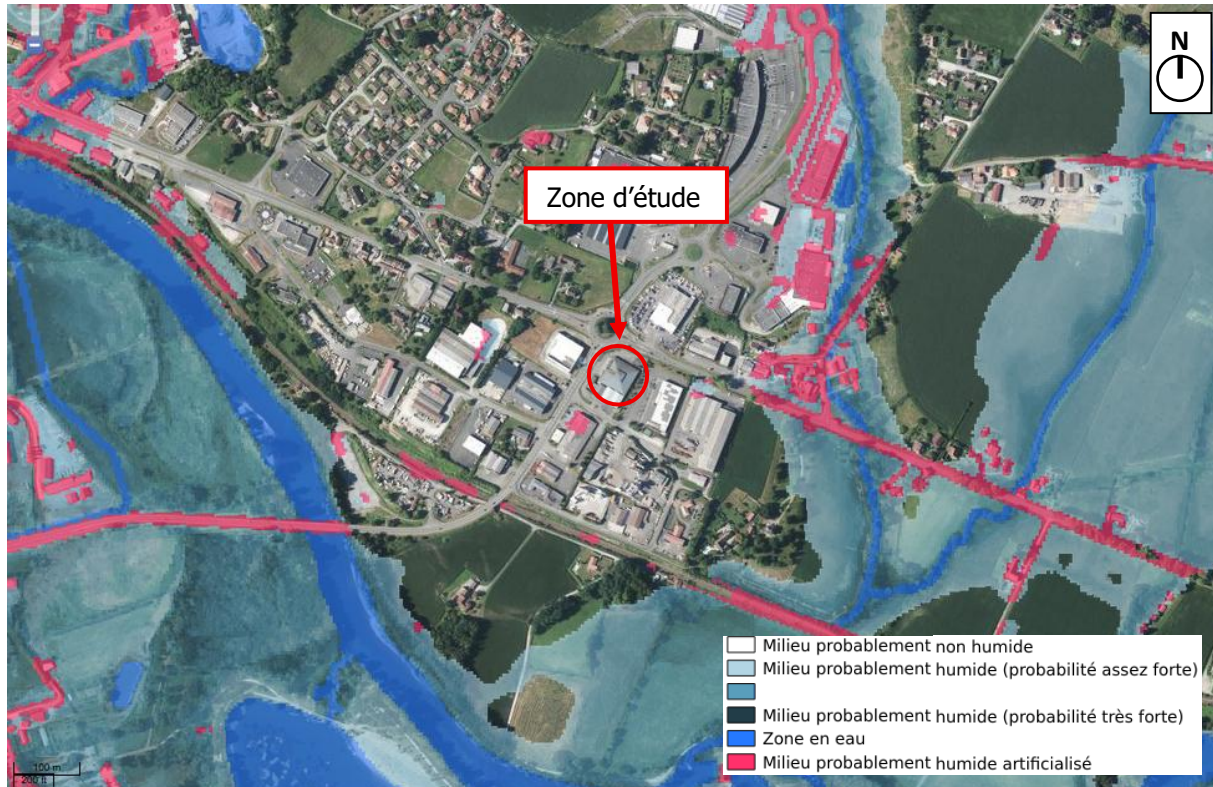


Figure 6 : Localisation du site d'étude sur un extrait de la carte de pré localisation des zones humides

Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SAGE)

Le site est localisé dans le périmètre du SAGE eaux souterraines de Gascogne qui est en phase de conception.

3.3. Contexte hydrogéologique local

Des circulations d'eau superficielles, alimentées par les précipitations, les fuites éventuelles de réseaux, sont susceptibles de se produire au sein des remblais. Il s'agit souvent de circulations anarchiques lors (ou à la suite) d'épisodes pluvieux intenses ou en période défavorable. La perméabilité des remblais reste très variable en raison de la nature hétérogène des matériaux.

Au droit du projet, l'**aquifère** correspond à celui de la formation des **alluvions de terrasse du Gave de Pau** (Riss III).

Cet aquifère grossier est susceptible de contenir une nappe déconnectée du cours d'eau. La constitution de ces alluvions peut en faire un aquifère relativement perméable.

Il pourra contenir une nappe perchée dont sa recharge dépendra fortement des précipitations.

Périmètres de protection de captages d'eau potable

Le projet n'est pas situé au sein d'un périmètre de protection de captage d'eau potable.

4. Investigations in situ

4.1. Sondages réalisés

Dans le cadre de la présente mission, 3 essais de perméabilité par infiltration de type Porchet ont été réalisés pour vérifier la capacité d'infiltration des sols.

Ces essais ont été réalisés le 24/06/2026 à la tarière manuelle. Du fait du mode de réalisation de ces essais, ils n'ont pas pu être descendus très profondément.

Lors de la démolition du site, il serait pertinent de réaliser des essais plus en profondeur, dans des fouilles réalisées à la pelle mécanique.

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus :

Sondage	Lanterne de mesure en (m/TA)	Formation testée	Lithologie	Type d'essai	Perméabilité brute (en m/s)
P1	0.05 – 0.55	Remblais / TV	Terre végétale limoneuse	Porchet	$3,0.10^{-6}$
P2	0.05 – 0.55	Remblais / TV	Terre végétale limoneuse à rare cailloux et débris de verre	Porchet	$4,1.10^{-6}$
P3	0.05 – 0.60	Remblais / TV	Terre végétale limoneuse	Porchet	$5,6.10^{-6}$

Tableau 4 : Résultats des tests de perméabilités

Ces essais montrent des valeurs de perméabilité faibles et homogènes entre les sondages, correspondant à une aptitude à l'infiltration faible, d'après le tableau de classification défini selon l'EPNAC.

L'implantation des sondages et les procès-verbaux des essais de perméabilité sont présentés en Annexe 2.

Perméabilité		Typologie du sol	Aptitude à l'infiltration
m/s	mm/h		
$K < 10^{-6}$	$K < 4$	très peu perméable	Nulle
$10^{-6} < K < 3.10^{-6}$	$4 < K < 11$	peu perméable	Mauvaise
$3.10^{-6} < K < 10^{-5}$	$11 < K < 36$	perméabilité médiocre	Faible
$10^{-5} < K < 2.10^{-5}$	$36 < K < 72$	assez perméable	Bonne
$2.10^{-5} < K < 5.10^{-5}$	$72 < K < 180$	perméable	Bonne
$K > 5.10^{-5}$	$K > 180$	très perméable	Très bonne

Tableau 5 : Aptitude des sols à l'infiltration (EPNAC)

4.2. Niveau piézométrique

Aucun piézomètre n'a été installé par SEMOFI au droit du projet et aucun ouvrage n'a été observé.

La mise en place d'un piézomètre pourra être nécessaire pour vérifier le niveau de la nappe par rapport à la future rampe de déchargement et le fond des futurs ouvrages de gestion des eaux pluviales.

5. Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

5.1. Généralité

Le dimensionnement des volumes de rétention à considérer est réalisé selon le PLUi en vigueur et le « diagnostic, schéma directeur et zonage d'assainissement » de la mairie d'Orthez (12/03/2019).

Le calcul de la compensation des surfaces imperméabilisées doit être réalisé de la manière suivante :

Libellé	Détails de la proposition	A réalisé par
Mesures correctrices à l'imperméabilisation sur les secteurs équipés d'assainissement pluvial collectif ou avec rejet dans le milieu naturel de surface	- Limitation quantitative des débits d'eaux pluviales pour les constructions neuves et les opérations de renouvellement urbain, par stockage temporaire. - Dimensionnement des bassins de rétention / noues / plan d'eau pour stockage temporaire : - Habitat isolé : Volume calculé par la méthode des pluies avec les hypothèses suivantes : $Q_f = 3 \text{ l/s/ha}$ – Fréquence décennale - Lotissement, groupe d'habitations, habitats collectifs, zones d'activités : Volume calculé par la méthode des pluies avec les hypothèses suivantes : $Q_f = 3 \text{ l/s/ha}$ – Fréquence décennale - Volume minimal pour décantation : 10 l/m^2 imperméabilisé - Prétraitement obligatoire pour les eaux de voirie, pour une superficie imperméabilisée neuve supérieure à 250 m^2	La commune dans son PLU L'aménageur dans la mise en application

► Gestion des eaux pluviales (EP)

En l'absence de schéma directeur, les dispositions ci-dessous sont applicables

Les aménagements ne doivent pas faire obstacle au bon écoulement des eaux pluviales.

L'infiltration à la parcelle est à privilégier de même que la récupération des eaux de pluies. Le rejet des eaux pluviales dans les exutoires naturels est possible en cas d'impossibilité d'infiltrer à la parcelle (sous réserve de justifications techniques). En cas de présence d'un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales, le raccordement audit réseau doit être prévu. Des ouvrages extérieurs de type noues végétalisées peuvent être prévus dans les projets d'aménagement en alternative aux bassins enterrés.

Pour les opérations d'aménagement (lotissement, permis valant division, opération d'aménagement) les prescriptions de gestion des eaux pluviales doivent s'appliquer à l'échelle de l'opération, et non pas pour chaque lot issu de la division en propriété.

Néanmoins, en cas de projet relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application de l'article R214-1 pour la rubrique « Rejet d'eaux pluviales 2.1.5.0 » du Code de l'Environnement, des dispositions particulières seront à mettre en œuvre pour respecter la législation des ICPE et de la loi sur l'eau.

Ainsi, une réinfiltration sera recherchée avec un stockage de la pluie décennale. Si l'infiltration totale n'est pas possible dans un délai de 48h (recommandation du Guide méthodologique ASTEE 2017), alors un rejet régulé au réseau sera envisagé au débit de 3 L/s/ha .

La présente note a pour but de définir le volume global de rétention à mettre en œuvre sur le projet et de prédimensionner les ouvrages d'infiltration.

5.2. Surfaces à prendre en compte

La parcelle du projet présente une superficie totale de 6 924 m² environ.

Les superficies à prendre en compte pour le dimensionnement du projet de gestion des eaux pluviales nous ont été fournies par le Maître d'Ouvrage et sont tirées des plans en date du 13/07/2026 (phase permis de construire) sous format PDF.

Les surfaces globales à considérer pour le projet sont les suivantes :

Type	Superficie à retenir (m ²)	Coefficient de ruissellement	Surface active (m ²)
Toiture	1653.0	0.95	1570.4
Voirie imperméable	2388.0	0.95	2268.6
Cheminement piéton	138.0	0.95	131.1
Parking perméable	988.0	0.60	592.8
Espace vert	1530.0	0.00	0.0
Quai de livraison semi-enterré	227.0	0.95	215.7
Total	6924.0	0.69	4779.0

Tableau 6 : Synthèse des surfaces globales du projet

Les calculs ci-après ne sont valables que pour les surfaces prises en compte. Toutes modifications des surfaces et des types de revêtements nécessiteront la réalisation de nouveaux calculs.

Afin de répartir les volumes ruisselés sur plusieurs ouvrages d'infiltration, soit 1 au nord et 1 au sud du projet, nous proposons de découper le projet en 2 sous-bassin-versants que l'on nommera BV1 et BV2.

	BV1			BV2		
Type	Superficie à retenir (m ²)	CR	Surface active (m ²)	Superficie à retenir (m ²)	CR	Surface active (m ²)
Toiture	750.0	0.95	712.5	903.0	0.95	857.9
Voirie imperméable	1168.0	0.95	1109.6	1220.0	0.95	1159.0
Cheminement piéton	138.0	0.95	131.1	0.0	0.95	0.0
Parking perméable	616.0	0.60	369.6	372.0	0.60	223.2
Espace vert	707.0	0.00	0.0	823.0	0.00	0.0
Quai de livraison semi-enterré	0.0	0.95	0.0	227.0	0.95	215.7
Total	3379.0	0.69	2322.8	3545.0	0.69	2455.7

Tableau 7 : Synthèse des surfaces du projet par sous bassin-versant

Nota : la zone d'étude étant totalement aménagée autour du site étudié, le bassin versant du projet se limitera alors à son emprise cadastrale.

5.3. Comparatif état existant et futur

Type	Superficie à retenir (m²)	Coefficient de ruissellement	Surface active (m²)
Toiture	2975	0.95	2826.3
Voirie imperméable	3249	0.95	3086.5
Espace vert	700	0	0
Total	6924	0.85	5912.8

Ainsi, le projet prévoit une désimperméabilisation du site avec une réduction du coefficient d'imperméabilisation du site en passant d'un coefficient moyen de 0.85 pour l'état existant à 0.69 pour l'état projet.

5.4. Etude des ouvrages d'infiltration

Les essais de perméabilité par infiltration montrent des perméabilités considérées comme faibles, soit entre 3 et 6.10^{-6} m/s. Ces valeurs permettent une infiltration lente des EP. Nous retiendrons une valeur de **4.10^{-6} m/s** pour nos calculs, à laquelle il est appliqué un coefficient de 0.5 pour anticiper tout phénomène de colmatage.

Afin de respecter une distance de 5 m des bâtiments et en raison de la pente et des espaces disponibles, il est prévu la mise en place de bassins/noues à ciel ouvert, couplé à un ouvrage de stockage enterré avec un rejet régulé au réseau de 3 L/s/ha.

En effet, le rejet régulé permettra une vidange des ouvrages en moins de 48h.

5.5. Ouvrages de stockage proposés

Il est envisagé la réalisation de noues et bassin à ciel ouvert, végétalisés, ainsi que d'un ouvrage de stockage enterré de type SAUL.

5.6. Débit de fuite autorisé

Selon la réglementation locale, le débit de fuite autorisé est de 3 l/s/ha.

Nota : En raison des faibles perméabilités mesurées, une infiltration totale des EP dans un délai de 48h nécessiterait près de 900 m² de surface infiltrante.

Ainsi, une solution de réinfiltration partielle au droit du site a été retenue avec la réalisation de noues, d'un bassin végétalisé et d'une structure réservoir enterré infiltrant, ainsi que d'un rejet régulé au réseau.

5.7. Volume de stockage

Selon le zonage d'assainissement de la ville d'Orthez, le dimensionnement est réalisé pour une pluie décennale.

Comme indiqué précédemment, un rejet régulé au réseau est envisagé pour s'assurer d'une vidange dans un délai de 48h et pour réduire l'emprise des ouvrages enterrés.

Le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est calculé selon le guide méthodologique ASTEE 2017 avec les données de pluie fournies par Météo France pour la station d'Orthez sur la période 1998-2023.

Méthode des pluies

Bassin versant	BV1	BV2
Surface du BV du projet	3379 m ²	3545 m ²
Coefficient de ruissellement moyen	0.69	0.69
Surface active du projet	2322.8 m ²	2455.7 m ²
Volume de stockage T 10ans (avant infiltration et rejet au réseau)	151.0 m³	159.6 m³
Débit de fuite vers le réseau	1.01 L/s	1.06 L/s
Débit d'infiltration*	0.37 L/s	0.45 L/s
Volume de stockage nécessaire (Ve-Vf) (avec infiltration et rejet régulé)	91.2 m³	94.3 m³

Tableau 9 : Calcul du volume de stockage : méthode des pluies

** débit d'infiltration calculé ci-après et définit selon les surfaces infiltrantes des noues/bassin végétalisés.*

Note : Les feuilles de calculs pour la méthode des pluies sont présentées en Annexe 3.

Selon la méthodologie présentée ci-dessus, la valeur de stockage à retenir est donc de **185.5 m³** sur l'ensemble du projet.

6. Dimensionnement des solutions de stockage

6.1. Bassin versant 1

6.1.1. Bassin à ciel ouvert végétalisé

Le bassin a été positionné dans les espaces vert et éloigné de plus de 5 m du bâtiment. Il est localisé en limite nord de la parcelle.

Bien qu'il soit proche d'un fossé au nord, il sera trop profond pour s'y raccorder gravitairement.

Les dimensions suivantes peuvent être retenues :

	Bassin BV1
Pente des talus (h/v)	3/2
Profondeur totale du bassin	0,95 m
Profondeur utile du bassin	0,65 m
Surface en tête du bassin	226 m ²
Surface utile du bassin	184 m ²
Volume de stockage	92.0 m³
Débit d'infiltration	0.37 L/s
Volume de stockage suffisant	Oui +0.8 m ³

Tableau 10 : Dimensionnement du bassin BV1

Cette solution permet de stocker la totalité de la pluie 10 ans du BV1.

6.1.2. Temps de vidange

Le temps de vidange est calculé selon le débit d'infiltration de l'ouvrage et du rejet régulé au réseau.

Volume de la pluie 10 ans	91.2 m ³
Surface infiltrante <u>utile</u>	184 m ²
Perméabilité	$2,0 \cdot 10^{-6}$ m/s ($4,0 \cdot 10^{-6} * 0.5$)
Débit d'infiltration	0.37 L/s
Débit vers le réseau	1.01 L/s
Temps de vidange	18.3 h

Tableau 11 : Calcul du temp de vidange

Un temps de vidange pour la pluie de 10 ans est inférieur à 48 h.

Nota : Sans l'ouvrage de régulation, le temps de vidange du bassin serait de 69 h environ (> 48h recommandés).

6.1. Bassin versant 2

6.1.1. Noues végétalisées

Sur le 2^e bassin versant, des noues pourront être positionnées dans les espaces vert au sud et en aval de la voirie. Elles seront au nombre de trois et pourront être reliées par des drains afin de répartir les volumes entre les ouvrages.

Une alimentation par surverse depuis la voirie est recommandée.

	Noues BV2
Pente des talus (h/v)	3/2
Profondeur totale des noues	0.6 m
Profondeur utile des noues	0.5 m
Surface en tête des noues	105 m ²
Surface utile des noues	94 m ²
Volume de stockage	34.4 m³
Débit d'infiltration	0.19 L/s
Volume de stockage suffisant	Non -59.9 m³

Tableau 12 : Dimensionnement des noues BV2

Cette solution permet de stocker une partie seulement de la pluie 10 ans du BV2, soit environ 30%.

Un ouvrage complémentaire doit être mis en place, nous proposons la réalisation d'une structure SAUL enterrée sous la voirie pour compléter ce volume.

6.1.2. Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL)

Afin de gérer les 59.9 m³ manquant, nous proposons la mise en place d'une SAUL sous la voirie ayant les caractéristiques suivantes :

	SAUL BV2
Surface	130 m ²
Hauteur	0.5 m
Indice de vide	0.93
Volume de stockage	60.5 m³

Tableau 13 : Dimensionnement de la SAUL BV2

Ce dimensionnement permet ainsi de stocker le volume restant des eaux de la pluie 10 ans.

6.1.3. Temps de vidange

Le temps de vidange est calculé selon le débit d'infiltration de l'ouvrage et du rejet régulé au réseau.

Volume de la pluie 10 ans	94.3 m ³
Surface infiltrante <u>utile</u>	Noues (94m ²) + SAUL (130 m ²) 224 m ²
Perméabilité	$2,0 \cdot 10^{-6}$ m/s ($4,0 \cdot 10^{-6} * 0.5$)
Débit d'infiltration	0.45 L/s
Débit vers le réseau	1.06 L/s
Temps de vidange	17.3 h

Tableau 14 : Calcul du temp de vidange

Le temps de vidange pour la pluie de 10 ans est inférieur à 48 h.

Toutefois, si nous considérons que les noues alimentent la SAUL uniquement par trop-plein, pour favoriser l'infiltration, alors le temps de vidange des noues serait de 50.7 h, soit proche des 48 h recommandées.

Le gestionnaire du réseau précisera s'il autorise ou non un temps de vidange de 50.7 h pour les noues.

Nota : sans ouvrage de régulation vers le réseau collectif, le temps total de vidange par infiltration seule serait de 58h environ (>48 h recommandées).



Figure 8 : Plan de principe des ouvrages de gestion des eaux pluviales

6.2. Préconisations constructives

Nous recommandons d'éloigner tout ouvrage d'infiltration le plus possible des fondations des bâtiments (existants ou futurs), où à un minima de 5 m de distance.

En partie est du site, un léger talus est présent pour accéder au parking du commerce voisin (en contrebas), il sera également nécessaire de s'éloigner de 5 à 10 m de celui-ci pour éviter toute déstabilisation. Selon les positionnements précédents ces distances sont respectées.

Les ouvrages de stockage/gestion des EP devront être entretenus régulièrement (recommandation de 1 à 2 fois par an minimum) et après chaque pluie importante pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Afin d'éviter toutes dégradations et colmatages, nous vous recommandons de mettre en place un ouvrage de décantation, et dégrilleur en amont de l'ouvrage SAUL. Les noues et bassin végétalisés joueront le rôle de décanteur.

Les conditions d'entretien et de suivi des SAUL devront de manière générale se conformer aux préconisations du fournisseur.

Le bureau VRD devra vérifier et garantir le bon écoulement des eaux vis-à-vis des pentes et altimétries du projet afin que l'ouvrage soit correctement alimenté par l'ensemble des surfaces du projet.

6.3. Traitement des eaux de surface

Les eaux de ruissellement seront traitées :

- Par décantation au sein des regards de visites en amont des ouvrages de gestion (sables et MES) ;
- Par décantation et phytoépuration au droit des ouvrages végétalisés.

6.4. Principe d'écoulement des eaux

Les voiries présenteront une faible pente en direction du réseau de collecte pour y acheminer les eaux de ruissellement de manière gravitaire et sans obstacle jusqu'aux ouvrages de stockage.

Dans la mesure du possible, les voiries pourront alimenter les ouvrages végétalisés par écoulement gravitaire.

Pour les noues du BV2, elles seront interconnectées par des drains afin de répartir de manière homogène les volumes recueillis. Un trop plein sera mis en place entre la noue la plus au sud et la SAUL.

Les eaux de toiture seront récoltées et acheminées directement en direction des ouvrages de gestion.

Un rejet régulé vers le réseau sera mis en place en sortie des 2 bassins-versants. Un ouvrage de type Vortex pourra être mis en place.

En cas de pluie exceptionnelle supérieur à l'occurrence décennale, les ouvrages se mettront en charge (réserve de 10 à 30 cm selon les ouvrages) ce qui permettra de stocker une partie de ces pluies avant tous débordements.

Sous réserve d'acceptation de la part du gestionnaire du réseau, un trop-plein pourra être mis en place entre les ouvrages de gestion et le réseau EP collectif.

Remarque importante : Une convention de rejet devra être établie entre le Maître d'Ouvrage et le gestionnaire du réseau.

7. Conclusion

Les tests de perméabilité par infiltration réalisés montrent des valeurs homogènes et considérées comme faibles, mesurées entre 3 et 6.10^{-6} m/s environ. Elles restent cohérentes avec la nature limoneuse des formations rencontrées. Du fait de la présence de sols compacts et d'essais réalisés à la tarière manuelle, ces derniers n'ont pu être réalisés en profondeur.

Lors de la démolition, nous vous recommandons de procéder à la réalisation d'essais Matsuo plus en profondeur pouvant potentiellement permettre d'optimiser les dimensionnements.

Une solution de stockage et d'infiltration (bassin et noues végétalisées, SAUL) avec rejet au réseau (afin de respecter les temps de vidange) est donc envisagée afin de gérer les volumes de pluies d'occurrence 10 ans calculés selon les règlements locaux.

Les calculs présentés dans ce document ne sont valables que pour les surfaces prises en compte. Toutes modifications des surfaces et des types de revêtements nécessiteront la réalisation de nouveaux calculs.

La profondeur des ouvrages de gestion devra faire l'objet d'une validation par le BET en charge des réseaux afin de vérifier les cotes d'arrivée d'eau au droit des ouvrages et leur raccordement au réseau public.

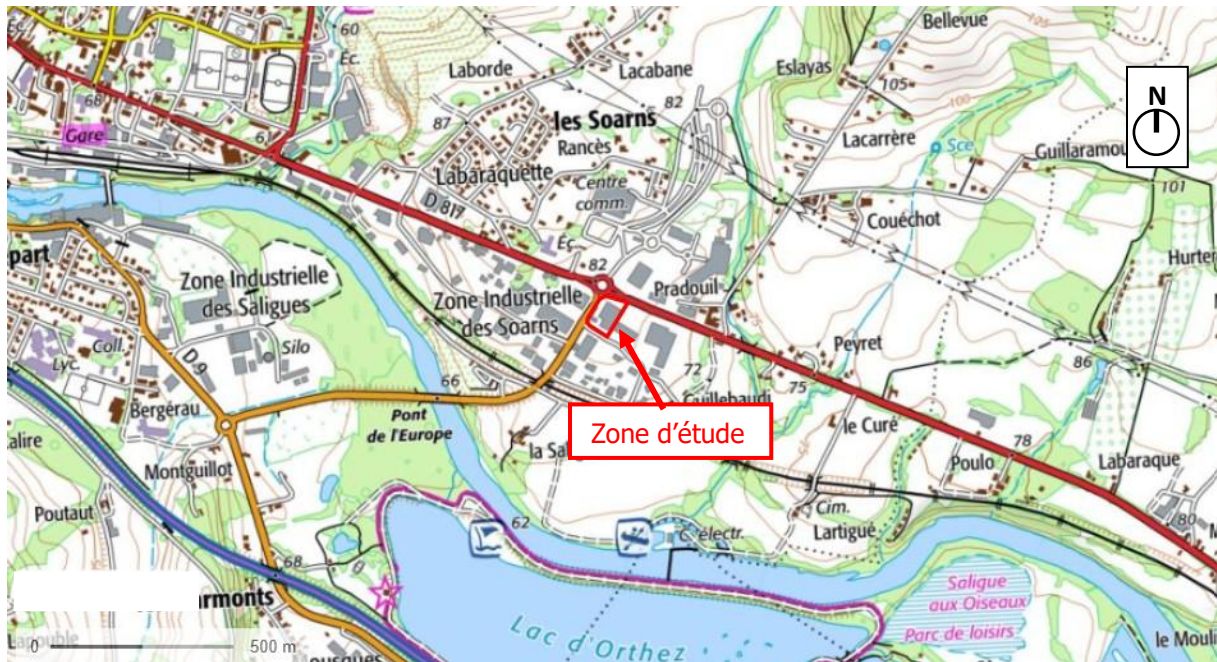
SEMOFI se tient à la disposition du Maître d'Ouvrage pour toutes missions complémentaires sur ce projet.

Etude hydrogéologique

Annexes

Etude hydrogéologique

Annexe 1 : Plan de situation et vue aérienne actuelle



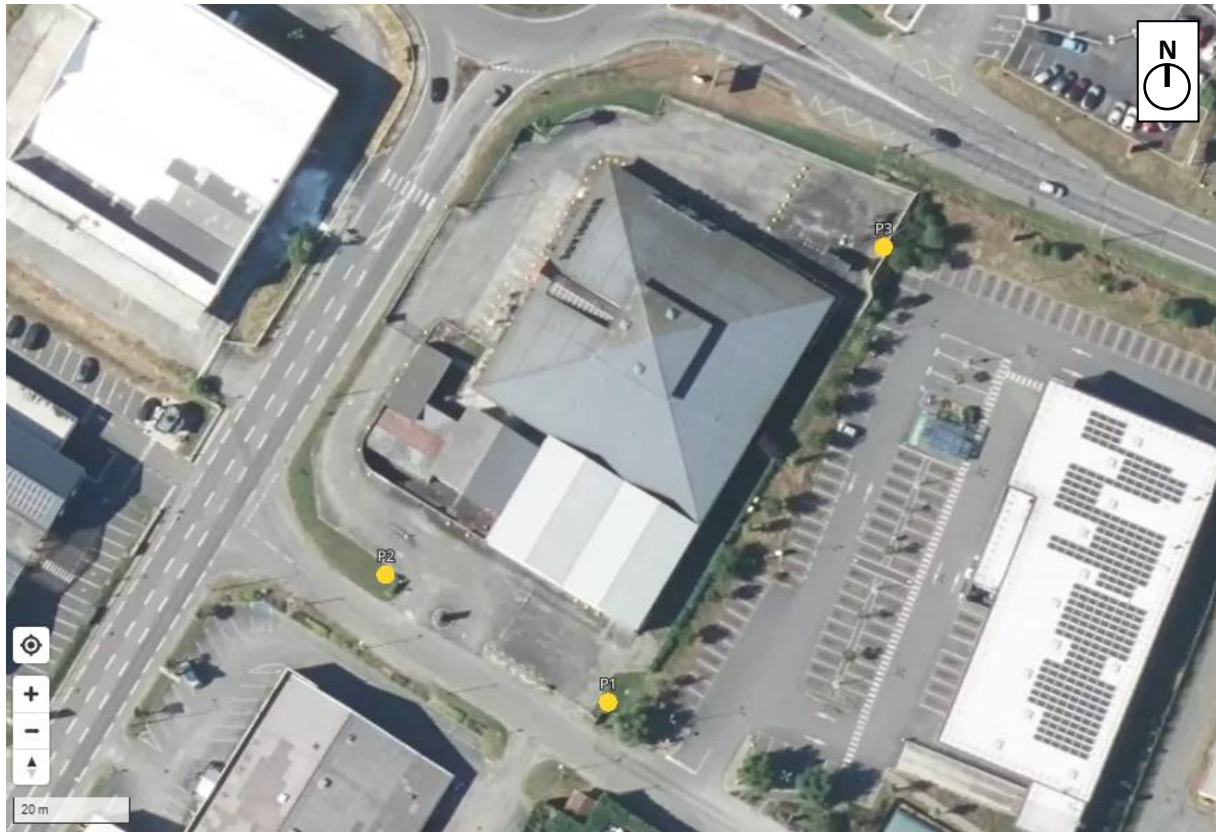
Localisation du site d'étude sur extrait de carte IGN (source : Géoportail)



Localisation du site d'étude sur photographie aérienne (source : Géoportail)

Etude hydrogéologique

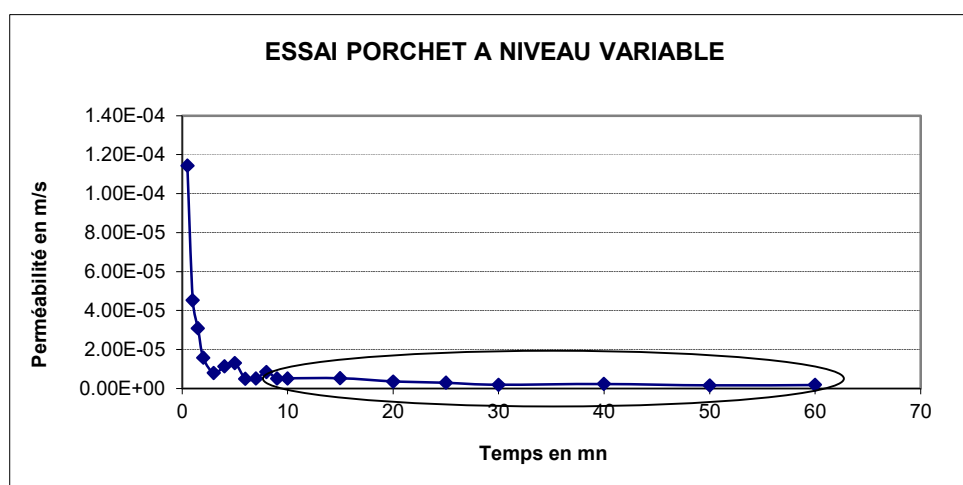
Annexe 2 : Plan d'implantation et procès verbaux des essais de perméabilité



Plan d'implantation des sondages sur photo aérienne

N° dossier : **C26-22369**Date : **24/06/2026**Chantier : **Orthez (64)**Sondage : **P1**Profondeur de l'essai : **0.0 - 0.55 m**Diamètre du trou (cm) : **18**Fond du trou (cm) : **55**

TEMPS (mn)	Profondeur eau (cm)	Hauteur de lecture (cm) depuis le fond du trou	PERMEABILITE (cm/mn)	PERMEABILITE (m/s)
0	5	50		
0.5	9	46	6.86E-01	1.14E-04
1	10.5	44.5	2.71E-01	4.52E-05
1.5	11.5	43.5	1.86E-01	3.09E-05
2	12	43	9.42E-02	1.57E-05
3	12.5	42.5	4.76E-02	7.94E-06
4	13.2	41.8	6.75E-02	1.13E-05
5	14	41	7.84E-02	1.31E-05
6	14.3	40.7	2.98E-02	4.96E-06
7	14.6	40.4	3.00E-02	4.99E-06
8	15.1	39.9	5.04E-02	8.40E-06
9	15.4	39.6	3.05E-02	5.08E-06
10	15.7	39.3	3.07E-02	5.12E-06
15	17.2	37.8	3.14E-02	5.23E-06
20	18.2	36.8	2.15E-02	3.59E-06
25	19	36	1.76E-02	2.93E-06
30	19.5	35.5	1.12E-02	1.86E-06
40	20.7	34.3	1.37E-02	2.28E-06
50	21.5	33.5	9.38E-03	1.56E-06
60	22.4	32.6	1.08E-02	1.80E-06

**Perméabilité** k (mm/h) = **11.0** k (m/s) = **3.0E-06**

N° dossier : C26-22369

Date : 24/06/2026

Chantier : Orthez (64)

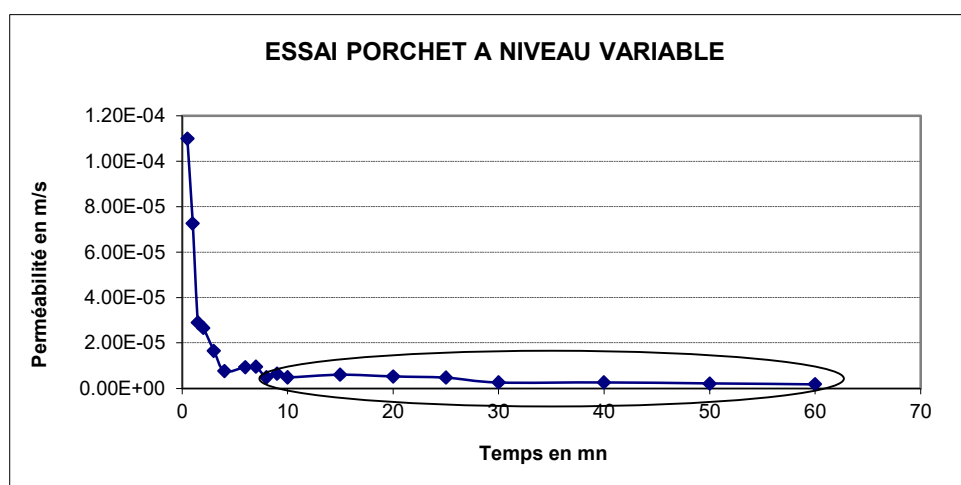
Sondage : P2

Profondeur de l'essai : 0.0 - 0.55 m

Diamètre du trou (cm) : 17

Fond du trou (cm) : 55

TEMPS (mn)	Profondeur eau (cm)	Hauteur de lecture (cm) depuis le fond du trou	PERMEABILITE (cm/mn)	PERMEABILITE (m/s)
0	3	52		
0.5	7.2	47.8	6.60E-01	1.10E-04
1	9.8	45.2	4.36E-01	7.26E-05
1.5	10.8	44.2	1.74E-01	2.89E-05
2	11.7	43.3	1.59E-01	2.66E-05
3	12.8	42.2	9.95E-02	1.66E-05
4	13.3	41.7	4.60E-02	7.67E-06
6	14.5	40.5	5.62E-02	9.37E-06
7	15.1	39.9	5.74E-02	9.56E-06
8	15.4	39.6	2.90E-02	4.83E-06
9	15.8	39.2	3.89E-02	6.49E-06
10	16.1	38.9	2.94E-02	4.91E-06
15	17.9	37.1	3.62E-02	6.04E-06
20	19.4	35.6	3.14E-02	5.23E-06
25	20.7	34.3	2.82E-02	4.70E-06
30	21.4	33.6	1.56E-02	2.60E-06
40	22.8	32.2	1.60E-02	2.67E-06
50	23.9	31.1	1.30E-02	2.17E-06
60	24.8	30.2	1.10E-02	1.83E-06



<u>Perméabilité</u>	
k (mm/h) =	14.9
k (m/s) =	4.1E-06

N° dossier : C26-22369

Date : 24/06/2026

Chantier : Orthez (64)

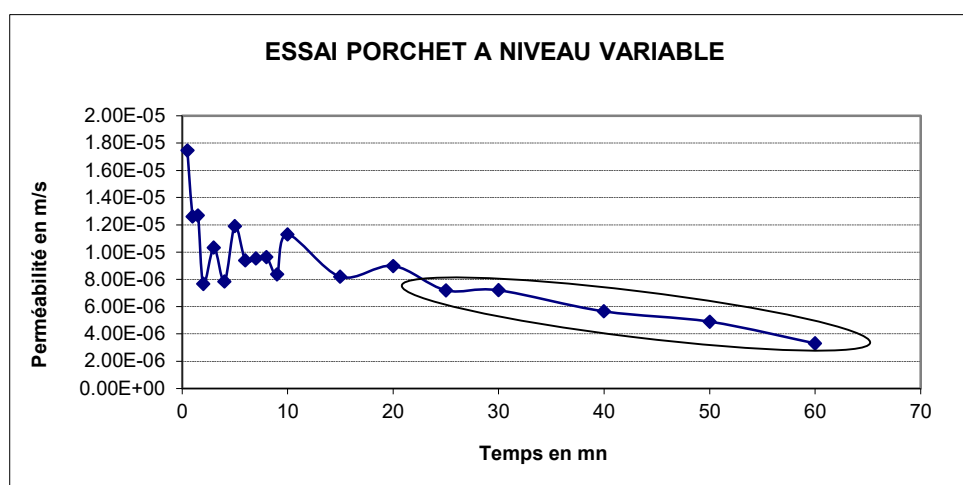
Sondage : P3

Profondeur de l'essai : 0.0 - 0.55 m

Diamètre du trou (cm) : 18

Fond du trou (cm) : 60

TEMPS (mn)	Profondeur eau (cm)	Hauteur de lecture (cm) depuis le fond du trou	PERMEABILITE (cm/mn)	PERMEABILITE (m/s)
0	4	56		
0.5	4.7	55.3	1.05E-01	1.75E-05
1	5.2	54.8	7.56E-02	1.26E-05
1.5	5.7	54.3	7.62E-02	1.27E-05
2	6	54	4.60E-02	7.67E-06
3	6.8	53.2	6.20E-02	1.03E-05
4	7.4	52.6	4.70E-02	7.84E-06
5	8.3	51.7	7.15E-02	1.19E-05
6	9	51	5.64E-02	9.40E-06
7	9.7	50.3	5.71E-02	9.52E-06
8	10.4	49.6	5.79E-02	9.64E-06
9	11	49	5.02E-02	8.36E-06
10	11.8	48.2	6.78E-02	1.13E-05
15	14.6	45.4	4.91E-02	8.19E-06
20	17.5	42.5	5.39E-02	8.98E-06
25	19.7	40.3	4.31E-02	7.19E-06
30	21.8	38.2	4.32E-02	7.20E-06
40	24.9	35.1	3.39E-02	5.65E-06
50	27.4	32.6	2.93E-02	4.89E-06
60	29	31	1.98E-02	3.31E-06



<u>Perméabilité</u>	
k (mm/h) =	20.3
k (m/s) =	5.6E-06

Etude hydrogéologique

Annexe 3 : Feuilles de calcul pour le dimensionnement des EP

Site 22 rue Léon Blum - 64300 Orthez
N° de dossier C26-22369

Hypothèses retenues :

Surfaces A = 0.338 ha 0.003379 km²
Ca = 0.69 3379 m²

Paramètres de Montana Orthez (1998-2023)

$$i = a \cdot t^{-b}$$

6 < t < 60 min a = 5.872
b = 0.582
60 < t < 360 min a = 9.998
b = 0.727
360 < t < 5760 min a = 5.477
b = 0.624

Débit de fuite vers le réseau

1.01 l/s
1.01E-03 m³/s

Débit de fuite par infiltration (noue, bassin)

0.37 l/s
3.69E-04 m³/s

Débit de fuite total

1.38 l/s
1.38E-03 m³/s

Période de retour 10 ans

t (min)	i (mm/min)	i (mm/h)	Pluie en mm	Q ₁₀ (m³/s)	Q _e (m³/s)	he en mm	Δh en mm
6	2.07	124.18	12.4	0.080	0.01	0.21	12.20
7	1.89	113.52	13.2	0.073	0.01	0.25	12.99
8	1.75	105.04	14.0	0.068	0.01	0.29	13.72
9	1.63	98.08	14.7	0.063	0.01	0.32	14.39
10	1.54	92.24	15.4	0.060	0.01	0.36	15.02
15	1.21	72.85	18.2	0.047	0.02	0.54	17.68
20	1.03	61.62	20.5	0.040	0.03	0.71	19.83
25	0.90	54.12	22.5	0.035	0.03	0.89	21.66
30	0.81	48.67	24.3	0.031	0.04	1.07	23.26
45	0.64	38.44	28.8	0.025	0.06	1.61	27.22
60	0.51	30.57	30.6	0.020	0.08	2.14	28.43
75	0.43	26.00	32.5	0.017	0.10	2.68	29.82
90	0.38	22.77	34.2	0.015	0.12	3.21	30.94
105	0.34	20.35	35.6	0.013	0.15	3.75	31.87
120	0.31	18.47	36.9	0.012	0.17	4.29	32.66
150	0.26	15.71	39.3	0.010	0.21	5.36	33.91
180	0.23	13.76	41.3	0.009	0.25	6.43	34.84
210	0.20	12.30	43.0	0.008	0.29	7.50	35.54
240	0.19	11.16	44.6	0.007	0.33	8.57	36.07
270	0.17	10.24	46.1	0.007	0.37	9.64	36.45
300	0.16	9.49	47.4	0.006	0.41	10.71	36.73
330	0.15	8.85	48.7	0.006	0.46	11.79	36.91
360	0.14	8.31	49.9	0.005	0.50	12.86	37.01
540	0.11	6.48	58.3	0.004	0.75	19.29	39.05
720	0.09	5.42	65.0	0.003	1.00	25.71	39.28
1080	0.07	4.21	75.7	0.003	1.49	38.57	37.13
1140	0.07	4.07	77.3	0.003	1.58	40.71	36.54
1380	0.06	3.61	83.0	0.002	1.91	49.29	33.73
1440	0.06	3.51	84.4	0.002	1.99	51.43	32.92
2880	0.04	2.28	109.5	0.001	3.98	102.86	6.61
4320	0.03	1.77	127.5	0.001	5.97	154.28	-26.79
5760	0.02	1.48	142.1	0.001	7.96	205.71	-63.66

Volume généré en m³	Volume théorique évacué en m³	ΔV en m³
28.84	0.50	28.35
30.76	0.58	30.18
32.53	0.66	31.87
34.17	0.75	33.43
35.71	0.83	34.88
42.31	1.24	41.06
47.71	1.66	46.05
52.38	2.07	50.30
56.52	2.49	54.04
66.96	3.73	63.23
71.02	4.98	66.04
75.48	6.22	69.26
79.33	7.47	71.86
82.74	8.71	74.03
85.81	9.95	75.86
91.20	12.44	78.76
95.85	14.93	80.92
99.97	17.42	82.55
103.69	19.91	83.78
107.07	22.40	84.68
110.20	24.89	85.31
113.10	27.38	85.73
115.82	29.86	85.96
135.50	44.80	90.70
150.98	59.73	91.25
175.84	89.59	86.25
179.45	94.57	84.88
192.82	114.48	78.34
195.93	119.46	76.47
254.26	238.91	15.35
296.14	358.37	-62.23
329.97	477.83	-147.86

Δh maximum 39.28 mm
ΔV maximum 91.25 m³

Volume à stocker
91.2 m³

SÉMOFI	Calcul du volume de rétention
	Méthode ASTEE 2017

BV1

Chantier : C26-22369
 Localisation : 22 rue Léon Blum - 64300 Orthez

Projet avec infiltration Avec rejet régulé au réseau - T10ans

Débit fuite/infiltration 1.38 L/s

	Cr	Total surface en m ²	Sa en m ²	Ve pluie en m3	
				0.01	0.065
Toiture	0.95	750.0	713	7.1	46.3
Voirie imperméable	0.95	1168.0	1110	11.1	72.1
Cheminement piéton	0.95	138.0	131	1.3	8.5
Parking perméable	0.60	616.0	370	3.7	24.0
Espace vert	0.00	707.0	0	0.0	0.0
Quai de livraison semi-enterré	0.95	0.0	0	0.0	0.0
Total		3379	2323	23.2	151.0

Cr

0.69

10 ans

Qf 1.38 L/s
 d 720 min
 Vf 59.7 m3

V (Ve-Vf) 91.2 m3
 Temps vidange (h) 18.3 h

Site 22 rue Léon Blum - 64300 Orthez
N° de dossier C26-22369

Hypothèses retenues :

Surfaces A = 0.355 ha 0.003545 km²
Ca = 0.69 3545 m²

Paramètres de Montana Orthez (1998-2023)

$$i = a \cdot t^{-b}$$

6 < t < 60 min a = 5.872
b = 0.582
60 < t < 360 min a = 9.998
b = 0.727
360 < t < 5760 min a = 5.477
b = 0.624

Débit de fuite vers le réseau

1.06 l/s
1.06E-03 m³/s

Débit de fuite par infiltration (noue, bassin)

0.45 l/s
4.49E-04 m³/s

Débit de fuite total

1.51 l/s
1.51E-03 m³/s

Période de retour 10 ans

t (min)	i (mm/min)	i (mm/h)	Pluie en mm	Q ₁₀ (m³/s)	Q _e (m³/s)	he en mm	Δh en mm
6	2.07	124.18	12.4	0.085	0.01	0.22	12.20
7	1.89	113.52	13.2	0.077	0.01	0.26	12.99
8	1.75	105.04	14.0	0.072	0.01	0.30	13.71
9	1.63	98.08	14.7	0.067	0.01	0.33	14.38
10	1.54	92.24	15.4	0.063	0.02	0.37	15.00
15	1.21	72.85	18.2	0.050	0.02	0.55	17.66
20	1.03	61.62	20.5	0.042	0.03	0.74	19.80
25	0.90	54.12	22.5	0.037	0.04	0.92	21.63
30	0.81	48.67	24.3	0.033	0.05	1.11	23.23
45	0.64	38.44	28.8	0.026	0.07	1.66	27.17
60	0.51	30.57	30.6	0.021	0.09	2.22	28.36
75	0.43	26.00	32.5	0.018	0.11	2.77	29.72
90	0.38	22.77	34.2	0.016	0.14	3.32	30.83
105	0.34	20.35	35.6	0.014	0.16	3.88	31.74
120	0.31	18.47	36.9	0.013	0.18	4.43	32.51
150	0.26	15.71	39.3	0.011	0.23	5.54	33.72
180	0.23	13.76	41.3	0.009	0.27	6.65	34.62
210	0.20	12.30	43.0	0.008	0.32	7.76	35.28
240	0.19	11.16	44.6	0.008	0.36	8.87	35.77
270	0.17	10.24	46.1	0.007	0.41	9.97	36.12
300	0.16	9.49	47.4	0.006	0.45	11.08	36.36
330	0.15	8.85	48.7	0.006	0.50	12.19	36.50
360	0.14	8.31	49.9	0.006	0.54	13.30	36.56
540	0.11	6.48	58.3	0.004	0.82	19.95	38.39
720	0.09	5.42	65.0	0.004	1.09	26.60	38.40
1080	0.07	4.21	75.7	0.003	1.63	39.90	35.80
1140	0.07	4.07	77.3	0.003	1.72	42.11	35.14
1380	0.06	3.61	83.0	0.002	2.09	50.98	32.03
1440	0.06	3.51	84.4	0.002	2.18	53.20	31.15
2880	0.04	2.28	109.5	0.002	4.35	106.39	3.07
4320	0.03	1.77	127.5	0.001	6.53	159.59	-32.10
5760	0.02	1.48	142.1	0.001	8.71	212.79	-70.73

Volume généré en m³	Volume théorique évacué en m³	ΔV en m³
30.49	0.54	29.95
32.52	0.64	31.89
34.39	0.73	33.67
36.13	0.82	35.31
37.75	0.91	36.85
44.73	1.36	43.37
50.44	1.81	48.63
55.37	2.27	53.11
59.76	2.72	57.04
70.80	4.08	66.71
75.08	5.44	69.64
79.80	6.80	72.99
83.87	8.16	75.70
87.47	9.53	77.95
90.72	10.89	79.83
96.42	13.61	82.81
101.34	16.33	85.01
105.69	19.05	86.64
109.62	21.77	87.85
113.20	24.49	88.71
116.50	27.22	89.29
119.58	29.94	89.64
122.45	32.66	89.79
143.25	48.99	94.26
159.62	65.32	94.30
185.90	97.98	87.92
189.72	103.42	86.30
203.85	125.19	78.66
207.14	130.64	76.50
268.81	261.27	7.54
313.08	391.91	-78.83
348.85	522.55	-173.70

Δh maximum 38.40 mm
ΔV maximum 94.30 m³

Volume à stocker
94.3 m³

SÉMOFI	Calcul du volume de rétention
	Méthode ASTEE 2017

BV2

Chantier : C26-22369
 Localisation : 22 rue Léon Blum - 64300 Orthez

Projet avec infiltration Avec rejet régulé au réseau - T10ans

Débit fuite/infiltration 1.51 L/s

	Cr	Total surface en m ²	Sa en m ²	Ve pluie en m3	
				0.01	0.065
Toiture	0.95	903.0	858	8.6	55.8
Voirie imperméable	0.95	1220.0	1159	11.6	75.3
Cheminement piéton	0.95	0.0	0	0.0	0.0
Parking perméable	0.60	372.0	223	2.2	14.5
Espace vert	0.00	823.0	0	0.0	0.0
Quai de livraison semi-enterré	0.95	227.0	216	2.2	14.0
Total		3545	2456	24.6	159.6

Cr 0.69

10 ans

Qf 1.51 L/s
 d 720 min
 Vf 65.3 m3

V (Ve-Vf) 94.3 m3
 Temps vidange (h) 17.3 h